

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES GESTION.**

**Département des Sciences Commerciales**

**Mémoire de fin de Cycle  
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

**Option : Finance et Commerce International**

**Thème**

**Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers :  
Étude comparative entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie.**

**Réalisé par :**

**Encadreur : Mr Bouaissaoui.Samir**

1-Hamitouche Abdellah  
2-Merabti Yassine

**Membre du Jury**

**Mr. BOUMOULA .S  
Mlle KHELLADI.H.**

**Promotion 2014-2015**



## Remerciements

Nos profonds remerciements sont adressés à tous ceux qui nous ont aidé et encouragé.

On tient à remercier particulièrement monsieur BOUAISSAOUI SAMIR, notre promoteur pour ses critiques et conseils si précieux.

On tient également à remercier l'ensemble des enseignants du département des sciences commerciales de l'université de BEJAIA pour la qualité de leurs cours, ainsi que le personnel de la bibliothèque qui nous a aidé dans nos recherches bibliographiques.

## Dédicaces

- ❖ Je dédie ce travail a mes très chers parents
- ❖ Pour leur sacrifice, amour, tendresse et encouragement.
- ❖ Mes frères et sœurs
- ❖ Toute ma famille
- ❖ Mes meilleurs amis surtout de la résidence IHADADEN
- ❖ Tous les enseignants qui ont assuré ma formation.

HAMITOUCHE ABDELLAH

## Dédicaces

Je dédie notre modeste travail a :

- ❖ Mes chers parents qui m'ont beaucoup aidé dans mes études.
- ❖ Mes très chers frères et leurs épouses.
- ❖ Mes très chères sœurs.
- ❖ Tous mes amis et mes proches.
- ❖ Abdou a qui j'ai travaillé dure pour la réalisation de ce travail.

Yassine

# Tables des matières

## Sommaire

Introduction générale.....	1
----------------------------	---

## Chapitre 01

### Approche théorique de l'IDE

Section1 : généralité sur l'IDE.....	7
Section2 : l'évolution et impact des IDE.....	15
Section3 : l'attractivité des pays.....	27

## Chapitre 2

### Les investissements directs étrangers en Algérie

Section 1 : le climat d'investissement en Algérie.....	37
Section 2 : l'évolution et les flux des IDE en Algérie .....	50
Section 3 : les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie.....	54

## Chapitre 3

### Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

Section 1 : les IDE au Maroc.....	64
Section 2 : les IDE en Tunisie.....	76
Section 3 : L'étude comparative entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie.....	87
Conclusion générale .....	98

## Bibliographie.



## Liste des figures

Figure I-01 : le triangle d'attractivité.....	28
Figure II-01 : les flux et les stocks des IDE en Algérie entre 2009 et 2011.....	52
Figure III-01 : évolution des flux nets des IDE au Maroc de la période 2005-2012.....	75
Figure III-02 : salaire annuel chargé d'un ingénieur informatique débutant.....	82
Figure III-03 : emplacement géographique de la Tunisie.....	83
Figure III-04: l'évolution des IDE en Tunisie .....	84
Figure III-05 :les entrées nettes d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	88
Figure III-06 : stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	90
Figure III-07 : origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	91
Figure III-08 : nombre de projet d'IDE.....	92
Figure III-09 : nombre partenariat d'IDE.....	93

## Liste des tableaux

Tableau I-01 : le stock des investissements internationaux en 1914.....	16
Tableau I-02 : stock d'IDE dans le monde en 1914 et 1938.....	17
Tableau I-03 : les détenteurs de stocks d'IDE par zone.....	19
Tableau I-04 : taux d'IDE dans le monde les trois sud 1989-1996.....	20
Tableau II-1 : évolution des flux nets d'IDE entrants .....	51
Tableau II-2 : évolution des flux d'IDE a destination de l'Algérie .....	52
Tableau II-3 : le stock des IDE entrant entre 2010-2013.....	53
Tableau II-4 : le nombre et la durée des procédures de quelques pays d'Afrique.....	58
Tableau II-5 : les forces et les faiblesses, opportunités et menaces les investissements en Algérie.....	62
Tableau III- 1 : les incitations fiscales et financières au titre de l'investissement dans les zones de développement régional.....	80
Tableau III-2 : Analyse sectorielle des flux des IDE de la Tunisie.....	85
Tableau III-03 : entrées nettes moyennes des IDE (1995 à 2014).....	87
Tableau III-04 : évolution les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010 a 2013).....	89
Tableau III-05 : origine des IDE en milliards de dollars (2002 a 2013).....	90
Tableau III-06 : nombre des projets IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	91
Tableau III-07 : nombre des partenariats en Algérie, Maroc et Tunisie.....	92
Tableau III-08 : les montants annoncés en Algérie, Maroc et Tunisie.....	93
Tableau III-09 : les montants moyens annoncés de projet en Algérie, Maroc et Tunisie.....	94



Tableau III-10 : répartition des flux IDE par secteurs clés en Algérie, Maroc et Tunisie (2012).....	95
Tableau III-11 : le nombre de projet intra-maghrébin effectuer entre (2008 a 2013).....	96

## Liste des abréviations

ANDI: Agence National pour le Développement de l'investissement.

APSI: Agence de Promotion et de Soutien des Investissement

BM: Banque Mondiale

CNI : Conseille Nationale d'investissement

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

DA : dinars algérienne

FIPA : Agence de Promotion de l'Investissement extérieur

FMN: Firme Multinational

FMI : Fonds Monétaire International

IDE : Investissement Direct Etranger

IDH: Indice de Développement Humain

IBS: Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

NTIC: Nouvelle Technologies de l'Information et de Communication

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement économique

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONS: Office Nationale des Statistiques

OIL: Ownership, localisation, internalisation

PCSC : Plan Complémentaire de Soutien a la Croissance

PECO: Pays de l'Europe Centrale et Occidentale

PED: Pays en Développement

PME: Petites et Moyenne Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB: Produit Nationale Brute

PVD: Pays en Voie en Développement

SCF: Système Comptable et Financier

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle

TFP: Taxe sur la Formation Professionnelle

TND : dinars tunisienne

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE: Union Européen

UMA: Union de Maghreb Arabe

VALYD: valorisation des hydrocarbures

## Introduction

Le développement des relations économiques internationales et l'intensification des échanges commerciaux ont induit à l'intégration de la majorité des pays et leurs participations au processus de globalisation et mondialisation. L'un des aspects par lequel se manifeste cette internationalisation est la mobilité des firmes et l'extension des IDE.

Dans les années 1950 et 1960, l'IDE était vu avec beaucoup de méfiance et de suspicion. En effet, sur des questions d'ordre politique plusieurs pays considéraient l'IDE comme une menace réelle et un facteur de dominance pouvant porter atteinte à la souveraineté nationale. De même, certains économistes « nationalistes » de l'école de la dépendance sont allés même à qualifier l'IDE comme un facteur nocif au développement économique.

Aujourd'hui, la donne a changé, puisque la plupart des pays se sont orientés vers l'attraction et la promotion de l'investissement international. Il y a même presque un consensus concernant les effets bénéfiques de l'IDE sur les économies d'accueil. « En effet, plusieurs organismes internationaux, des politiciens, et une large majorité des économistes présentent l'IDE comme une sorte de remède miracle pour les « problèmes chroniques » des PVD ». Son effet positif sur la croissance économique, est presque devenu conventionnel, comme en témoignent les efforts déployés par plusieurs pays pour attirer autant que possible d'IDE et la concurrence que se sont livrés ces mêmes pays pour s'accaparer d'importants flux d'investissement international. Rien de surprenant donc, à ce qu'à l'heure actuelle, pratiquement tous les pays s'efforcent d'attirer des investissements directs étrangers.

L'IDE fait figure de moteur de croissance, car il fournit les capitaux, dont ces pays ont grandement besoin, nécessaire à l'investissement et augmente la concurrence dans les industries des pays hôtes tout en améliorant la productivité des entreprises locales en adoptant des technologies plus efficaces ou en investissant dans des capitaux humains et/ou physiques. L'investissement direct étranger contribue de manière considérable à la croissance, car il est plus stable que les autres formes de flux de capitaux. L'IDE présente de nombreux avantages ; il sert notamment de source de capital, crée des emplois, permet l'accès aux marchés étrangers et ses retombées sur les entreprises locales sont positives en termes de technologie et d'efficacité. Étant donné qu'il permet l'accès aux marchés étrangers, le transfert de

technologies et crée généralement des compétences dans les entreprises des pays hôtes, l'IDE ne peut qu'améliorer l'intégration de ces derniers dans l'économie mondiale tout en favorisant la croissance. L'IDE est considéré comme « moteur clé de la croissance économique et du développement. »<sup>1</sup>

L'Algérie l'un des pays promouvant les IDE, mis en œuvre juste après l'indépendance une stratégie de développement basée essentiellement, sur les industries lourdes.

En effet, entre 1967 et 1980, l'Algérie a connu une croissance économique soutenue à la suite d'une industrialisation massive, planifiée, et basée essentiellement sur les industries de base. Mais, la chute des prix de pétrole au milieu des années 1980, conjuguée à un fort endettement ont causé le bouleversement de la situation économique entraînant un déficit budgétaire important et des fermetures massives d'entreprise, dégradant ainsi les conditions socioéconomiques du pays, ralentissement de croissance économique et un arrêt des investissements productifs publics. Par conséquent, un processus de désindustrialisation suivi d'une crise de la dette extérieure a touché l'économie algérienne entre 1988 et 1998.

A cet effet, l'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, et engagé des programmes de stabilisation et de rééchelonnement de la dette suivis, en dernier recours, par des programmes d'ajustement structurels en accord avec les institutions financières internationales ce qui permit le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie et l'amélioration des performances en terme de croissance du PIB, de développement de secteur privé et d'accroissement des flux entrants des IDE.

L'Algérie au lendemain de l'indépendance, avait pour objectif d'attirer le capital étranger et l'intégrer dans la politique de développement économique et social tout en étant un important importateur de produits industriels. Ainsi, en 1963 le premier code destiné aux investisseurs étrangers est alors clairement affiché dans les articles du code.

L'Algérie a poursuivi sa démarche d'ouverture avec un nouveau code en 1966 et qui avait pour objectif d'intéresser d'abord l'épargne privée locale afin de génère un flux

---

<sup>1</sup> Holger Gorge et David Greenaway, 2004, "On Werther Domestic Firms benefit from Foreign Direct Investment," The World Bank Research Observer Vol. 19 Novembre 2 Pages 171-197.

d'investissement au détriment des capitaux étrangers. Par conséquent, le mouvement des investissements est resté modeste par rapport au potentiel que représente le pays.

Néanmoins, les flux des IDE reçus sont concentrés dans le secteur d'hydrocarbures, ouvert aux capitaux étrangers à partir de 1971, et ceci, au détriment des autres secteurs.

De plus, pour offrir un maximum des garanties, l'Algérie a ratifié de nombreux accords internationaux et bilatéraux ayant trait à l'investissement. Aussi, l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'union européenne (UE) ouvre des perspectives positives pour l'Algérie.

Ainsi, au début des années 2000<sup>2</sup>, l'Algérie commence à attirer un nombre important d'investisseurs étrangers qu'il soit de pays développés ou de pays en développement, et les secteurs d'activité se diversifient, et cette tendance croissante des flux des IDE montre bien l'intérêt des investisseurs pour les avantages qu'offre l'Algérie.

### **Problématique**

Ce travail de recherche pose le problème central de l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Il est question d'analyser l'évolution des IDE en Algérie au travers les différentes évolutions et réformes qu'a connu le pays. Ainsi que les différents facteurs déterminants cette attractivité, tout en effectuant une étude comparative avec les deux pays voisins le Maroc et la Tunisie ainsi nous allons essayer de répondre à la question principale suivante :

**Quels sont les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ?**

Ceci nous conduit à poser les questions secondaires suivantes :

**Ces facteurs et sa politique d'attractivité des IDE sont ils efficaces et suffisants pour maintenir et garantir cette attractivité ?**

**L'attractivité de l'Algérie aux IDE est homogène à celle du Maroc et Tunisie ?**

---

<sup>2</sup> Dr. MEHTOUL, Abderrahmane, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation », 2 réformes économiques et privatisation, office des publications universitaires, 2002

Dans ce sens nous avançons les hypothèses :

H1 : L'Algérie n'arrive pas à attirer les investisseurs étrangers

H2 : La politique d'attractivité des IDE adopté par l'Algérie est efficace et suffisante pour maintenir et garantir cette attractivité.

### **Méthodologie de recherche**

Nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire consultation de plusieurs ouvrages, mémoires, textes réglementaires relatifs à l'investissement, ainsi qu'une analyse de l'évolution des flux IDE, en utilisant les rapports des différents organismes internationaux ,ceci pour cerner d'une part ,toute évolution des IDE , les facteurs et les déterminants de leurs attractivités , et d'autre part l'évolution des IDE et leurs attractivités dans le contexte algérien

Pour essayer de répondre à cette problématique nous avons structuré notre travail comme suite :

Dans le premier chapitre il sera la présenter une approche théorique et l'évolution des IDE dans le monde, ainsi que la notion de l'attractivité et facteurs déterminants de cette attractivité des IDE

Dans un second chapitre on parlera sur les IDE en Algérie en analysant le climat des investissements étrangers tel que le cadre réglementaire et les avantages accordés par l'Algérie, comme aussi on présentera les différents facteurs et obstacles à l'attractivité de l'Algérie aux IDE.

Enfin on terminera par un troisième chapitre qui présente les IDE dans les deux pays voisins de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie afin de faire une comparaison entre les trois pays en se basant sur une étude empirique sur les différents flux IDE.

## **Chapitre I : Approche théorique de l'IDE**

Aujourd'hui l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine et principalement son rôle dans les relations économiques internationales en matière des nouveaux enjeux. Les investissements directs étrangers (IDE) sont l'un de ces enjeux, ils occupent actuellement une importante place en raison des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, rétablissent leurs équilibres financiers voient souvent leurs niveaux de développement s'accroître. Toutefois, il convient de faire une distinction entre les IDE et autres formes d'investissement qui entrent également de façon considérable dans le processus de croissance des pays.

Ainsi, dans la première section de ce chapitre on essayera de définir les IDE, en donnant les principales définitions retenues et notamment celle donnée par l'organisation de coopération et développement économique (OCDE) et celle donnée par le fond monétaire international (FMI), par suite, on donnera les différentes formes ainsi que les différentes structures des IDE, et enfin les différents facteurs qui le détermine.

Ensuite, dans la deuxième section on essayera débordier l'évolution des IDE dans le monde et leurs impact sur l'économie de pays origine et de pays d'accueil des ces investissements étrangers.

Enfin, la troisième section est réservée à la définition de l'attractivité, les différentes relativités d'attraction d'un pays et aussi la classification des pays selon le degré de l'attractivité.



**Section1 : généralité sur l'IDE**

L'investissement direct étranger, vecteur important de la mondialisation, connaît actuellement un développement considérable. Son essor traduit d'une part, l'intensification par un nombre croissant des sociétés multinationales, de leurs activités à l'échelle mondiale. Sous l'effet de libéralisation de nouveaux secteurs à l'investissement et, d'autre part, l'existence d'un surplus d'épargne internationale en quête de meilleurs placements.

Ainsi, cette section sera organisée dans l'objectif de comprendre l'approche théorique sur les investissements directs étrangers telle que la définition des IDE et les formes multinationales comme aussi en présentera les différentes formes, structures et les facteurs d'attractivité des IDE

**1) Définition**

La définition de l'IDE diffère d'un pays à l'autre, mais en général, celle donnée par les institutions internationales comme le fond monétaire international (FMI) et l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont les plus retenues.

**1.1. Définition de l'IDE selon le FMI**

Pour le FMI : « L'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui procure un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidente dans un autre pays »<sup>1</sup>

Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Manuel de la balance des paiements du FMI, 5<sup>ème</sup> édition

<sup>2</sup> Denis Tersen, JEAN-Luc Bricout « investissement international » Ed Armand collin, paris 1996 .p7

Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent quatre formes :<sup>3</sup>

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (Souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

## **1.2. Définition de l'IDE selon l'OCDE**

L'OCDE définit l'Investissement direct à l'étranger comme suit<sup>4</sup> : « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résident dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidente dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions. Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital » ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

## **2) Définition des firmes multinationales (FMN)**

(Michalet, 1985) définis la FMN (firme multinationale) comme étant “une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grandes tailles, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale.

L'implantation de filiales correspond à un IDE, qui implique une relation de long terme se traduisant par la prise de participations par une entreprise non résidente dans le Capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital, mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Denis Tersen. JEAN-Luc Bricout « investissement international ». op cite.p6

<sup>4</sup> OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>ème</sup> édition, 2008, Paris. p45

<sup>5</sup> Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.p6

Firme multinationale: entreprise qui possède des filiales, qu'elle contrôle complètement ou en partie, dans plusieurs pays, voire même à l'échelle mondiale, mais dont la gestion et l'administration sont centralisées du moins jusqu'à un certain point. La firme multinationale est aussi appelée corporation transnationale. Généralement, lorsqu'on parle d'une organisation à caractère commercial qui produit des biens ou des services en vue de générer un profit ou fonctionnant selon la logique de l'économie de marché- on utilise le terme générique entpris. Une firme multinationale est donc une entreprise dont les actions dépassent les frontières d'un seul pays<sup>1</sup>.

L'objectif des sociétés transnationales à atteindre de l'investissement et de réaliser des profits économiques et financiers.

Les firmes multinationales, communément nommées FMN, sont des entreprises d'investissements directs ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, à tous les niveaux, aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services. Elles étendent leurs Ramifications dans plusieurs pays du monde et, pour cela, elles ont une politique bien précise de localisation stratégique<sup>6</sup>

### **3) Les différentes formes d'investissement direct étrangères**

On distingue diverses formes d'IDE qui ont l'objectif, soit de modifier le statut de la propriété existante déjà (fusion-acquisition) ou bien consiste à créer une entreprise nouvelle (investissement de création) elles peuvent se présenter comme suit <sup>7</sup>:

#### **3.1. La succursale**

Une succursale est un établissement durable d'une société à l'étranger, sans personnalité morale distincte de la maison mère. Elle est représentative de la volonté de l'entreprise de se fixer dans les pays étrangers. La succursale ne peut signer aucun contrat, ni émettre une facture, ni avoir une activité économique indépendante. Elle se contente

---

<sup>6</sup> Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite a la RDC ».UNIGOM - 2009,p65

<sup>7</sup> Mémoire magister <le rôle des IDE dans le secteur bancaire algérien> Par Makrane Hanane université Abderrahmane mira de Bejaia 2009.

d'informer la société mère par envoi de rapports ou d'études de marché, de gérer sur place les commandes et éventuellement le service après-vente.

### **3.2. La joint-venture**

LA joint-venture ou la société « est une société contrôlée par un nombre limité d'actionnaires qui décident des politiques financières et opérationnelles d'un commun accord, sans qu'aucun d'eux n'impose ses décisions aux autres. Un pacte d'actionnaires définit et organise le contrôle conjoint de l'entreprise » ou bien, il s'agit de la réalisation d'un projet déterminé, en association avec un partenaire étranger, le plus souvent local. Outre la réduction des frais entraînés par la création d'une joint-venture, le partenaire connaît généralement bien l'environnement local ; le marché et les habitudes de consommations ; il pourra faire bénéficier ses partenaires étrangers de son expérience.

Pour synthétiser, la joint-venture peut être définie comme étant le partage de la propriété d'une entreprise à l'étranger. Ce capital distribué entre les partenaires donne lieu à un statut de participation quand l'entreprise n'est détenue qu'à hauteur de moins 50%. Dans le cas où le capital est détenu à hauteur d'une prise de contrôle majoritaire, il s'agit alors d'une filiale.

### **3.3. Le partenariat**

Le partenariat désigne une forme de coopération durable entre des entreprises indépendantes dans le but de renforcer la situation financière, d'innover et d'améliorer les techniques de recherche et de développement, d'acquérir de nouveaux savoirs faire, de comprendre la culture de l'autre entreprise, d'intégrer d'autres compétences en matière de management pour répondre aux attentes de la clientèle tout en adoptant de nouvelles gammes. Plus performantes et enfin, de conforter les positions sur le marché en améliorant la compétitivité.

### **3.4. La filiale**

C'est une société dont plus de la moitié de capital est détenue par la société mère, mais elle est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil. Cet investissement comprend aussi la forme déjà existante ou de rachat d'une entreprise.

**3.5. Accords de la cession de licence**

Elle consiste à concéder temporairement ou définitivement à un tiers, le droit de fabriquer un produit fini désigné par une licence de fabrication. C'est aussi un contrat, par lequel une entreprise, vend une licence, un droit de servir, un brevet, procédés, un savoir ou une technique pour la production et la vente dans un pays contre versement d'une redevance.

**3.6. La franchise**

C'est une concession de droit d'utiliser une enseigne commerciale ou une marque pour vendre des produits ou services déterminés, donc c'est une forme de commerce définie par un contrat entre franchiseurs et une franchise.

**3.7. La sous-traitance internationale**

Dans ce dernier cas, le sous-traitant produit ou assemble des semi-produits avec ses propres moyens (équipement et personnel) et les délivre au contractant, qui les utilise soit dans sa propre production soit pour les vendre.

**4) Les structures d'IDE**

On distingue essentiellement deux types de structures de l'IDE horizontale et verticale.

**4.1. L'IDE à structure horizontale**

Toutes les filiales produisent des biens identiques à ceux de leur maison mère qui correspondent à l'implantation de l'ensemble de la chaîne productive, et répondent à une logique d'accès au marché dans le pays d'implantation. Ils concernent généralement plutôt les relations entre pays de niveau de développement élevé, dans lesquels les ressources (Humaines, d'infrastructures, etc.) Nécessaires pour ce type d'implantation existent. Ce type d'IDE vise à faciliter l'accès de l'investisseur à un marché étranger solvable aux perspectives de développement favorables.<sup>8</sup> Certains facteurs (obstacles tarifaires ou non aux échanges, coûts de transport) affectant la compétitivité des exportations, l'investisseur préfère implanter

---

<sup>8</sup>Lionel Fontagné et Farid Toubal « Investissement direct étranger et performances des entreprises » Conception et réalisation graphique en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl. ©Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2010 – p36

à l'étranger des entités reproduisant, comme dans son pays d'origine, toutes les étapes du processus de production afin de servir le marché local.

#### **4.2. L'IDE à structure verticale**

L'IDE vertical par lequel l'investisseur fragmente les différentes étapes de conception, de production et de commercialisation de ses produits en implantant dans des pays différents des filiales qui produisent des biens intermédiaires et/ou finaux différents. Il s'agit ici pour l'investisseur de tirer parti des différences de coût des facteurs entre pays. Dans ce cas, l'activité à l'étranger est un complément de l'activité de la maison-mère, car l'une et l'autre ne se situent pas au même niveau de la chaîne de production qui, à l'inverse, ne concerne que certains segments de la chaîne, pour lesquels les économies d'accueil offrent des avantages absolus de localisation et correspondent davantage à une stratégie d'optimisation des coûts de production pour des firmes organisées globalement.<sup>9</sup>

#### **5) Les facteurs déterminants des IDE**

Plusieurs classification des déterminants des IDE ont été proposées toutefois, pour mieux les cerner, il convient des les regrouper en deux grandes classe selon les liens qu'ils entretiennent avec l'action publique ou économique. Ainsi, nous distinguerons les déterminants d'ordre économique et d'ordre institutionnel :

##### **5.1) les déterminants d'ordre économique**

Les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE sont les considérations économiques<sup>10</sup>, qui se manifestent de façon considérable des qu'un cadre propice aux IDE est en place .ainsi on peut distinguer :

##### **A) Le taux de chômage**

Un faible taux de chômage peut renseigner l'investisseur étranger sur deux points. D'une part, il annonce une tension sur le marché du travail qui est de nature à provoquer rapidement des hausses des salaires. D'autre part, il informe sur un état encore peu avance des restrictions industrielles, ce qui signifierait que l'investisseur étranger pourrait faire face a des sureffectifs dans telle ou telle entreprise locale qu'il rachèterait dans le pays.

---

<sup>9</sup> Gabriel CUMENGE « Les investissements industriels français au Maroc .Une étude empirique sur la décennie quatre vingt-dix ». p 15

<sup>10</sup> T.MAYER « les frontière nationales comptent, mais de moins en moins »problème économique, paris .mars 2002,pp.29.30

**B) La croissance**

La croissance d'une économie peut constituer un paramètre important pour les potentiels. C'est un facteur déterminant de l'attractivité. En effet, l'investisseur s'intéresse d'avantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent.

**C) Investissement national**

Les investisseurs étrangers interprètent une augmentation des l'investissement national comme un signal de l'existence d'opportunités dans le pays en question.

**D) Le taux d'inflation**

Cet indicateur peut renseigner sur la politique monétaire du pays, en effet, un taux d'inflation élevé, conduirait a des restrictions de crédit et dance a une politique monétaire anti-inflation qui rende ainsi l'obtention de capitaux, localement, plus efficace.

**E) le coût et la qualité de la main-d'œuvre**

L'existence d'une offre locale de main d'œuvre qualifiée est un facteur important pour l'investisseur étranger. Les qualifications de main d'œuvre, les possibilités de formation, le niveau d'instruction en générale et l'expérience professionnelle sont d'une importance considérable pour l'investisseur. En effet, tous ces éléments influent sur les dépenses et les recettes et donc, sur la rentabilité de l'investissement.

**F) Les ressource naturelles**

Les firmes sont naturellement sensibles aux caractéristiques exogènes des territoires. chaque pays ,chaque région dispose des dotation naturelles influençant la productivité et le profit des entreprises.de même ,la présence de terre a cultiver, de ressource minières ,d'un accès a la mer d'un fort ensoleillement ou tout autre avantage naturelles, permet donc d'expliquer certain choix de localisation en particulier pour les entreprises utilisant ces facteurs de productions.

**5.2) les déterminants d'ordre institutionnel**

Les firmes étrangères ne sont pas influencées uniquement par les dotations en facteurs, mais aussi par la composante institutionnelle<sup>11</sup>, qui explique en partie leur choix d'implantation et justifie les différences des flux IDE entre les différents pays.

A partir de là, les déterminants institutionnels des IDE peuvent être dans les points suivants :

### **A) La stabilité politique et sociale et sociale**

Cette dernière constitue le plus souvent un déterminant visé par les investisseurs, ces derniers recherchent avant tout un environnement politique et social stable. Cela est plus important pour eux que de savoir, par exemple, si le marché est porteur.

### **B) L'incitations fiscales**

Leur objectif général est de réduire le taux de pression fiscale globale sur l'investisseur étranger. Elles peuvent prendre des formes très variées comme la réduction ou l'exonération de l'imposition sur les bénéfices, sur le chiffre d'affaires, sur la valeur ajoutée, la réduction ou l'exonération des taxes à l'importation et à l'exportation, une accélération de l'amortissement du capital, une réduction des cotisations sociales assises sur le travail, etc.

### **C) L'environnement juridique**

L'investisseur étranger s'intéresse aussi à la stabilité du cadre juridique du pays d'accueil et à la possibilité de recourir à l'arbitrage international pour le règlement des différends. Ainsi, la fiabilité des appareils juridiques et réglementaires avec l'existence de tribunaux compétents indépendants, impartiaux et intègres est l'un des fondements de la confiance de l'investisseur.

### **D) le climat des affaires**

L'un des facteurs aussi déterminants des IDE est le climat des affaires dans le pays d'accueil des investissements et qui prend en considération plusieurs éléments tels que la bureaucratie, la transparence, la corruption etc.

---

<sup>11</sup> C.A.MICHALET « la séduction des nations ou comment attirer les investissements » op.cit pp.78.79



## **Section 02 : l'évolution et impact des IDE**

Dans la première moitié du siècle, les pays investissant hors leurs frontières sont peu nombreux, il s'agit essentiellement des grandes puissances économiques, telles que l'Allemagne, la France, le Royaume uni et les États-Unis. De l'autre côté, les pays d'accueils correspondaient majoritairement aux pays en voie de développement.

Pour bien comprendre l'évolution des IDE dans le monde nous allons faire dans cette section ressortir l'évolution dans le temps et les différentes périodes qui ont marquées les IDE et l'impacte de ces investissements sur les pays d'accueil et les pays d'origine

### **1) Évolution des IDE dans le monde (1800-2003)**

L'évolution des IDE se caractérise par cinq étapes qui sont expliquées ci-dessous :

#### **1.1. Période entre 1800-1914**

Cet âge de l'investissement international est caractérisé par<sup>12</sup> :

##### **A) Il est essentiellement d'origine européenne**

Pendant toute la première partie du XIX siècle, la Grande-Bretagne est pratiquement le seul pays à investir à l'étranger. Jusqu'à 1914, le capital anglais restera très largement dominant avec 41 % du total des investissements. Ce pays possède une épargne abondante par la place financière de Londres et le réseau bancaire international. Il jouissait d'une avance économique considérable.

En deuxième lieu vient la France avec 19% du total des investissements qui s'engage dans le processus de l'internationalisation. En effet, partir de 1850, les investissements de la France croissent rapidement et ces avoirs vont être multipliés par six jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle investit en Europe et outre-mer.

L'Allemagne vient en troisième position avec 13.7% du total de l'investissement. Elle appuie sa politique d'expansion commerciale par les opérations d'envergure au Brésil et en Turquie. La Belgique s'oriente vers le Congo, les pays Bas vers les Indes orientales. Des la fin

---

<sup>12</sup> OCDE, septembre 2002 édition 2002

de XIX, Les États-Unis, bien que débiteurs nets, jusqu'a 1914, ils font preuve d'un dynamisme commercial agressif dans les produits pour lesquels ils défendront un avantage technologique.

En 1914, le stock de l'investissement international est estimé à 44 millions de dollars, dont la répartition est décrite dans le tableau I.01 comme suit:

**Tableau I.01** : le stock des investissements internationaux en 1914

Pays Investisseur	Montants (million de Dollars)	total en %	Principale zone d'accueil
G.B	18	41	Empirique Britannique 47% Etats-Unis 02% Amérique latine 20% Europe 06%
France	8.5	19.3	Europe 61% Dont Russie 25% Empire française 09%
Allemagne	6	13,7	Europe centrale 53% Amérique latine 16% Amérique de nord 15%
Etats-Unis	3,5	7,9	Canada Mexique. Cuba
Belgique	2	4,5	Congo. Russie Europe occidentale
Pays-Bas	2	4,5	Europe. Empire colonial
Suisse	1,5	3,5	Europe
Divers	2,5	5,7	

Source : G. Y. Berrine, 1983.p 17

La grande Bretagne comptabilise 18 millions de dollars de stock des investissements internationaux, suivi par la France avec un montant de 8.5 millions de dollars, puis l'Allemagne de 6 millions de dollars après les USA avec 3.5 millions de dollars. Quand aux autre pays tel la Belgique, les pays Bas, La Suisse leur part reste faible.

**B) L'investissement international prend la forme d'opérations privées**

L'initiative de L'investissement a l'étranger est laissée aux sociétés privées, sauf quand l'appoint de la puissance publique apparait nécessaire (pour le canal de suez par exemple). La période entre 1865 et 1892, a connue une émergence avec des firmes modernes « singer précédant Standard OIL, et Generali». Quand elle qui s'est implantée a Glasgow en Écosse, beaucoup d'entreprises l'ont précédé: «Cokeril, Bayer, Siemens, Hoechts, Ciba, Nestlé, Solvay, Gobain, Ericson, Kodak...»

**C) Les investissements de portefeuille prédominant**

Les opérations de placement l'emportent très nettement sur les investissements directs. Les émissions de titres pour le compte des sociétés privées ou d'État étranger, s'effectuent par le canal des marchés financiers de Londres, de Paris et d'Amsterdam. Jusqu'en 1914, environ 80% des investissements Britanniques et Français revêtent la forme d'achat d'obligations et d'actions. L'investissement direct est donc l'exception. Les gains tirés de l'investissement à l'étranger ne sont pas négligeables.

L'investissement direct s'oriente vers la mise en valeur des pays nouveaux. Où affluent les émigrants européens (États-Unis, Brésil, Argentine) à cause d'une convergence des apports de populations et des apports de capitaux. Les opérations portent sur les infrastructures (voix de communication, ports, chemins de fer) nécessaires à la mise en valeur des plantations et des ressources minières.

**1.2. La période entre 1914 et 1945**

L'effort consenti pour la guerre contraint les belligérants à rapatrier une fraction de leurs actifs détenus à l'étranger, en Amérique notamment. La révolution bolchevique et l'effondrement des Empires Ottoman et Autrichien entraînent la chute des avoirs européens placés en titres financiers. Le mouvement de repli des flux de capitaux explique pourquoi il faudra attendre 1930, pour que la valeur des investissements étrangers directs dépasse son chiffre d'avant-guerre. Le tableau qui suit représente l'évolution des stocks d'IDE entre 1914 et 1938.

Tableau I-02: Stock d'IDE dans le monde, en 1914 et 1938

	1914*(en%)	1938**(en %)
<b>Pays d'origine</b>		
Royaume-Uni	45,5	39,8
Etats-Unis	18,5	27,7
Japon	0,1	2,8
Allemagne	10,5	1,3
France	12,2	9,5
Autre pays développés	13,2	18,9
PED	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Pays d'accueil</b>		
Pays développés	37,2	34,3
PED	62,8	65,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : ANREFF, 1996, P 10 ; TERSEN et bricout, 1996, p.03

On remarque que le stock des investissements en pourcentage dans la période entre 1914 et 1938 a diminué au Royaume-Uni de 5.7 % tandis qu'aux États-Unis ces investissements ont augmenté de 10.8 %. Cette période se caractérise par trois aspects peu propices à l'essor de l'investissement international.

- Le danger associé aux opérations lointaines va désormais, prédominer dans les comportements d'investissement jusqu' à la fin de période.
- La guerre a inversé les rôles traditionnels sur les marchés des capitaux. L'Europe cède sa place dominante aux États-Unis, devenus les grands créanciers
- Entre 1918 et 1938, les deux tiers des opérations sont dirigés vers les pays en développement avec 62% en 1914 et 65% en 1938.

Pour le contrôle des matières telles que les métaux non ferreux, le pétrole, et les produits alimentaires. L'investissement américain est florissant en Amérique latine, surtout dans le domaine minier.

### 1.3. La période entre 1945 et 1970

Le second conflit mondial apporte un profond bouleversement de l'échiquier de l'investissement international. L'après-guerre peut être divisé en deux périodes distinctes.

#### A) De 1945 à 1955

La demande internationale de capitaux l'emporte sur l'offre. Les États-Unis sont

d'abord la source unique d'investissement. Un important flux de capitaux publics américains accompagne la reconstruction européenne favorisant la reprise d'un mouvement parallèle de capitaux privés. Le marché intérieur des États-Unis était au début, le seul à offrir des perspectives favorisantes de rentabilité, ce qui n'empêche pas ce pays de tripler ses investissements privés dans le reste du monde en 10 ans.

**B) Vers le milieu des années 1950**

L'Europe reconstruite devient le principal pôle d'attraction du capital privé américain. Les firmes multinationales américaines se développent très rapidement dans CEE édifiée en 1958, et aussi, au Canada dans les secteurs à technologie nouvelle telle la chimie, L'électronique, l'informatique et les télécommunications.

**1.4. La période de 1980-1990**

Cette période est marquée par un phénomène d'internationalisation dans le pays en voie de développement, par l'accélération d'attraction d'une grande part des IDE qui résulte par l'encouragement à la localisation comme des avantages fiscaux et financiers, aménagements des zones franches, facilités d'accès à l'infrastructure. Le tableau suivant résume les détenteurs de stocks d'IDE par zone entre 1980 et 1990 en milliards de dollars

**Tableau I 03) Les détenteurs de stocks d'IDE par zone (en milliards de dollars)**

	1980		1990	
	Montant	%	Montant	%
Etats-Unis	222	39,6	470	25,4
Europe	254	45,3	956	51,6
Dans CCE	212		789	
Japon	27	4,8	230	12,4
Pays Développés	530	94,7	1735	93,8
PED	30	5,3	115	6,2
<b>TOTAL</b>	<b>560</b>	<b>100</b>	<b>1850</b>	<b>100</b>

Source : tableau conçu à partir des données du manuel des statistiques de la CNUCED.2000

En remarque que l'Europe est devenue la principale source d'investissements avec un stock à l'étranger passant de 254 milliards de dollars en 1980(soit 45.3 % de stock mondial), à 956 milliards de dollars en 1990(soit 51.6 % de ce stock) et cela grâce aux efforts des entreprises françaises et britanniques. Les pays de la triade (les États-Unis, Japon et Europe)

ont maintenu leurs parts dans ce stock mondial à près de 90 %.

**1.5. À partir de 1990**

Cette période est marquée par la croissance des IDE et l'émergence de nouveaux pays émetteurs s'est expliquée par l'exportation du capital qui est devenue quasi générale et plusieurs pays développés et en développement ont contribué a cette croissance.

Le monde a connu une explosion de la mobilité des capitaux, dont le taux de croissance est de 10 %, en 1993,est passé a 33 % en 1995, grâce a l'émergence des nouveaux pays fournisseurs de capitaux tels que la Chine , la Corée du Sud et aussi les pays d'accueil comme les pays de l'Europe central et occidental (PECO).

En comparant avec les autres relations privilégiées de type nord-sud qui existent au sein de la triade, le flux d'IDE à destination des pays du Sud et de l'Est du méditerrané reste très faible. Le Japon d'une part (en direction de la Chine, Malaisie) et les États-Unis de l'autre (Brésil, Mexique), ont des politiques offensives vis -avis de leur propre Sud.

Nous pouvons détailler les flux bilatéraux, et sans déduire la nature de la relation entre Chaque région du Nord et celle correspondant au Sud. Par exemple, la Tunisie a reçu en 1986, 63 millions et en 1990, 76 millions de dollars, en 1996 un montant de 370 millions de dollars. On tirera quelques observations des flux des IDE dans le tableau suivant:

**Tableau I-04) Taux d'IDE dans le monde (1989-1996). (En millions de dollar)**

	1986	1990	1996
Sud union Européenne			
Algérie	-	0	13
Égypte	1216	734	740
Israël	147	101	2015
Liban	4	6	30
Maroc	1	227	400
Tunisie	63	76	370
Turquie	125	684	1100
Sud japon			
Chine	1425	3487	42300
Corée du sud	325	788	2300
Hong Kong		1728	2500
Indonésie	258	1093	7960
Malaisie	489	2332	5300

Philippine	127	530	1400
Thaïlande	261	2444	2400
Singapour	1529	5575	9400
Sud Amérique			
Argentine	574	4627	4285
Brésil	177	989	9500
Chili	116	590	3140
Colombie		500	3000
Mexique	1160	2549	7535

Source : FMI, 1995 et CNUCED.2000, 1997

La nouvelle libéralisation du commerce, à partir de début de 1990, s'est accompagnée d'une orientation vers des activités commerciales et des services. Après avoir atteint un sommet déparé de 1400 millions de dollars en 2003. Cette diminution est attribuée au recul des entrées dans les pays développés de 366.6 millions de dollars en 2002 s'explique notamment par: la morosité de la conjoncture dans plusieurs pays tels que les attentats du 11 septembre 2001 aux USA et du 11 mars 2002 en Espagne.<sup>13</sup>

## 2) L'impact positif et négatif de l'IDE

Les IDE présentent des effets positifs, mais aussi négatifs sur différents plans

### 2.1. Sur l'économie des pays d'accueils

#### A) Les impacts positifs

L'IDE est devenu une source importante de financement extérieur privé pour les pays en développement. À la différence des autres grands types de flux de capitaux privés extérieurs, il est motivé principalement par la perspective des profits à long terme que les investisseurs espèrent réaliser dans des activités de production qu'ils gèrent directement.

#### ➤ L'IDE et la croissance économique

Actuellement, les économistes tendent à reconnaître un effet global positif des IDE sur la croissance des pays en développement, mais avec des nuances souvent importantes. L'impact des IDE sur la croissance sera dépendant des interactions qui se développeront (ou non) avec les variables suivantes, choisies en raison de leur importance dans le cas des pays

<sup>13</sup> Bertrand Bellon et Ridha Gouia <<investissement direct étranger et développement méditerranéen>>, Edition Economica 1998.

en développement : le développement humain, l'investissement national, la politique commerciale et la réduction de la pauvreté.<sup>14</sup>

➤ **L'IDE et le développement des ressources humaines**

Dans le cas des pays en voie de développement. Le transfert de savoir-faire technique et des techniques de management sont utilisés pour améliorer la qualité du travail local, la gestion et les systèmes d'éducation et de formation. Cette amélioration permet aux pays en développement de rattraper leur retard sur le développement économique des pays industriels. Ce fut particulièrement important dans le cas du développement rapide des économies de Taiwan, de la Corée du Sud et de Hongkong, qui sont désormais considérées, compte tenu de leur importante capacité d'exportation, comme les pays nouvellement industrialisés ayant la croissance la plus rapide. L'éducation, les activités de formation, le paiement des salaires ont été considérés comme les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE contribue à l'accumulation du capital humain.

➤ **L'IDE et le commerce extérieur**

En matière des importations, les multinationales peuvent également contribuer à l'amélioration de la balance des paiements du pays d'accueil, notamment en produisant des biens importés auparavant (substitution de l'importation), et qui peuvent dès lors être exportés (retournement de la direction des échanges). Elles peuvent également améliorer leur propre compte de capital, grâce à leurs IDE, améliorant de ce fait la balance des paiements du pays d'accueil.

En ce qui concerne<sup>15</sup>, les raisons expliquent l'engagement des pays dans le commerce international. Particulièrement les exportations, ont pour corollaire un afflux de devises contribuant au financement des importations. Elles permettent aussi d'obtenir des économies de spécialisation et des économies d'échelle.

➤ **Autres effets positifs**

---

<sup>14</sup> Claire Mainguy. « L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement ». Sur [www.regionetdeveloppement.u3mrs.fr/pdf/r20/r20-Mainguy.pdf](http://www.regionetdeveloppement.u3mrs.fr/pdf/r20/r20-Mainguy.pdf) .p69

<sup>15</sup> Marouane Alaya. Investissement direct étranger et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la rive sud de la Méditerranée. Sur le site [www.beagle.ubordeau4.fr/alaya.pdf](http://www.beagle.ubordeau4.fr/alaya.pdf). P5.



- Transfert de technologie sous la forme de savoir-faire technique, de techniques d'implantation et de technique marketing. Il en résulte une externalisation de certains coûts, et des retombées positives bénéfiques aux entreprises locales et même à certaines branches du secteur public. Les entreprises locales bénéficient également du réseau d'alliances et de fournisseurs des multinationales et peuvent ainsi améliorer leur productivité.
- Les multinationales apportent également des capitaux faisant défaut dans leurs pays d'accueil (ou trouvent des capitaux sur place si les taux de change sont favorables) et, dans le cas des pays développés en particulier, ouvrent la voie vers des réformes nécessaires à la modernisation des institutions et des services financiers, permettant ainsi d'augmenter la productivité du capital.
- L'un des moyens les plus efficaces pour réduire la puissance monopolistique des entreprises locales, et de stimuler la concurrence nationale tout en encourageant l'entrepreneuriat, est d'attirer les multinationales dans le pays en s'assurant que leur entrée sur le marché ne se fasse pas par le biais de fusions acquisitions qui pourraient avoir un effet contraire à celui escompté. C'est l'une des principales idées à l'origine des programmes de privatisation et de déréglementation entrepris par les gouvernements à travers le monde.
- L'entrée potentielle de multinationales sur leurs marchés pousse souvent les gouvernements à libéraliser leurs politiques en matière de commerce et d'investissement, en diminuant ou en supprimant les freins au libre-échange et à l'investissement. Il en résulte un accroissement du commerce et de l'investissement qui se traduit par une augmentation de la prospérité mondiale.
- Les multinationales apportent une importante contribution à l'amélioration de la qualité des biens produits et consommés au niveau national et, en produisant des biens standards, elles contribuent à faire converger les goûts et les préférences des consommateurs au niveau mondial. Pour certains analystes, il s'agit d'un avantage, car

cela rapproche des cultures différentes tout en permettant aux multinationales de diminuer leurs coûts.

**B) Les impacts négatifs des IDE<sup>16</sup>**

Ils peuvent être résumés dans ce qui suit :

➤ La présence des multinationales est parfois perçue comme une menace à la souveraineté du pays d'accueil. C'est un argument particulièrement valide dans le cas des pays en développement qui sont souvent considérés comme vulnérables face à la puissance et à l'influence mondiales des multinationales. Leurs programmes de développement économique sont souvent assujettis aux conditions posées par les multinationales quant à l'afflux d'IDE. Les filiales des multinationales sont considérées comme les instruments de mise en œuvre des décisions de la direction de la maison mère, décisions qui peuvent ne correspondre en rien aux besoins et aux aspirations du pays d'accueil. Dans ce contexte, elles sont souvent accusées de néocolonialisme.

➤ La technologie apportée par une multinationale peut être insuffisante ou inadaptée aux besoins du pays d'accueil. Les méthodes de production basées sur une technologie moderne et sophistiquée par exemple (méthodes pour lesquelles le pays d'accueil peut ne pas avoir de main-d'œuvre ou d'industries de soutien suffisamment compétentes) peuvent nécessiter un système de production intensif en capital qui peut ne pas déboucher sur une création d'emplois aussi massive que le gouvernement aurait pu le souhaiter. L'une des implications importantes du transfert de technologie moderne est que la multinationale peut finir par dominer l'industrie en utilisant son avantage technologique comme un frein efficace à l'entrée sur le marché d'entreprises nationales ou internationales.

➤ La question de la domination industrielle est particulièrement pertinente dans le cas d'une multinationale qui userait de sa spécificité comme un avantage pour pousser le gouvernement d'un pays d'accueil à faire des concessions. Au début du développement de l'industrie informatique par exemple les entreprises ont souvent tenté d'obtenir des droits d'exclusivité afin que seules leurs marques soient produites ou commercialisées et pour imposer leur propre service après-vente. Elles désiraient également être les seules à assurer la maintenance ou à agréer des techniciens, en d'autres termes, elles excluaient les fournisseurs locaux. L'une des principales inquiétudes quant à cette position dominante est que les multinationales utilisent leur puissance et leur influence pour s'ingérer dans les décisions

---

<sup>16</sup> Andrew Harrison, Ena Elsey « business et mondialisation ».2004.p.316

économiques et politiques des gouvernements de leurs pays d'accueil afin de satisfaire leurs propres intérêts.

- L'influence culturelle des multinationales est un sujet controversé et suscite l'indignation nationale quand à leur présence et à leurs comportements dans leurs pays d'accueil. En introduisant de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail et en remettant en cause la conception du management, les multinationales sont à l'origine de changements culturels dans leurs pays d'accueil.
- Il existe également un risque que les IDE des multinationales conduisent à l'éviction de l'investissement national et à une fuite des capitaux qui pourraient mettre en danger les perspectives de croissance à long terme du pays.
- Dans certain cas, les fusions et acquisitions orchestrées par les multinationales peuvent étouffer la concurrence nationale et décourager l'entrepreneuriat
  
- Les répercussions positives sur la balance des paiements peuvent ne pas montrer si la multinationale dirige ou non sa production vers le seul marché national.
- L'impact sur les fournisseurs locaux peut parfois être limité si l'entreprise est intégrée verticalement et qu'elle produit elle-même la plupart des éléments et des composants
- Le transfert de technologie moderne peut déboucher sur une dépense technologique du pays d'accueil, sur une baisse de la recherche et développement, ainsi qu'une baisse de l'emploi et des importations.
- Dans les cas où la multinationale possède un service de marketing centralisé, l'emploi des cadres locaux peut diminuer et donner naissance au « syndrome de la succursale ».

## **2.2. Sur l'économie de pays d'origine**

Les IDE aussi ont un impact sur le développement de pays d'origine on terme des effets positifs et les impacts négatifs.

### **A) Les impacts positifs**

- **Impact sur l'activité économique**
  - Les biens ou services produits à l'étranger peuvent être importés à un prix plus inférieur aux prix nationaux.
  - Les consommateurs peuvent acheter des produits à des prix plus bas disposant d'un surplus de pouvoir d'achat.

- Les entreprises des pays d'origines peuvent acheter des produits à des prix bas plus compétitifs.
- Les entreprises implantées à l'étranger réalisent des profits plus élevés puisqu'elles produisent là où les conditions sont les plus favorables (coûts de travail, fiscalité, forte demande).

### ➤ Impact sur la balance des paiements

Développement des exportations des biens d'équipement de demi produit, de services vers les filiales et leurs marchés.

Entrée de revenus de services, de rendements et de dividendes.

## B) Les impacts négatifs

### ➤ Impact sur l'activité économique

- Les investissements directs à l'étranger peuvent se substituer aux investissements nationaux.
- Les investissements à l'étranger ont tendance à accroître les importations de biens dans la mesure où ces derniers sont produits à l'étranger à des prix plus compétitifs, cela a un impact négatif sur les soldes des échanges extérieurs.
- Les créations d'emploi se font à l'étranger et non en pays d'origine dans certains cas (délocalisation) les emplois nationaux sont détruits puis transférés dans d'autres pays.

### ➤ Impact sur la balance des paiements

- Importation en provenance des filiales en substitution de la production domestique dérivant de la spécialisation de la firme.
- Perte d'exportation vers les pays tiers par le remplacement de la production et des ventes des filiales.
- Sortie des capitaux pour financer des investissements à l'étranger, besoin de trésorerie par la suite d'investissements supplémentaires d'expansion des filiales.

**Section 3 : l'attractivité des pays**

L'attractivité économique des territoires pour les IDE est devenue un nouvel impératif des politiques économiques nationales. Elle correspond à la volonté de participer activement au grand mouvement actuel de délocalisation industrielle et globalisation économique et financière.

Ainsi dans cette section, nous tenterons de comprendre la notion de l'attractivité à travers la présentation de la définition, la différente dimension de l'attractivité comme aussi en montrant la classification des pays selon cette attractivité et enfin en terminant par le rôle de l'Etat dans la réalisation de cette attractivité

**1) Définition de l'attractivité**

« L'attractivité des IDE désigne la capacité d'un pays à attirer, à absorber et à préserver les IDE. Cette définition suggère que l'attraction des IDE est un processus dynamique. Pour attirer les IDE, les pays doivent les rechercher activement au lieu de protéger de façon passive les industries et les ressources naturelles locales. La capacité d'attirer les IDE désigne la surveillance, l'aptitude à réagir rapidement aux dangers et aux opportunités, la créativité et souplesse dans la création d'un créneau dans lequel un pays peut survivre face à ses concurrents, même s'ils sont plus grands et mieux adaptés <sup>17</sup> ».

**2) Le triangle d'attractivité des IDE**

« Ce triangle d'attractivité des IDE, est présenté par la figure ci-dessous, avec à la base les dimensions économique et socioculturelle et au sommet la dimension politique. Force est de constater que les trois dimensions sont en étroite interaction, l'une agit sur l'autre pour former un cadre général cohérent pour l'attraction des IDE <sup>18</sup> ».

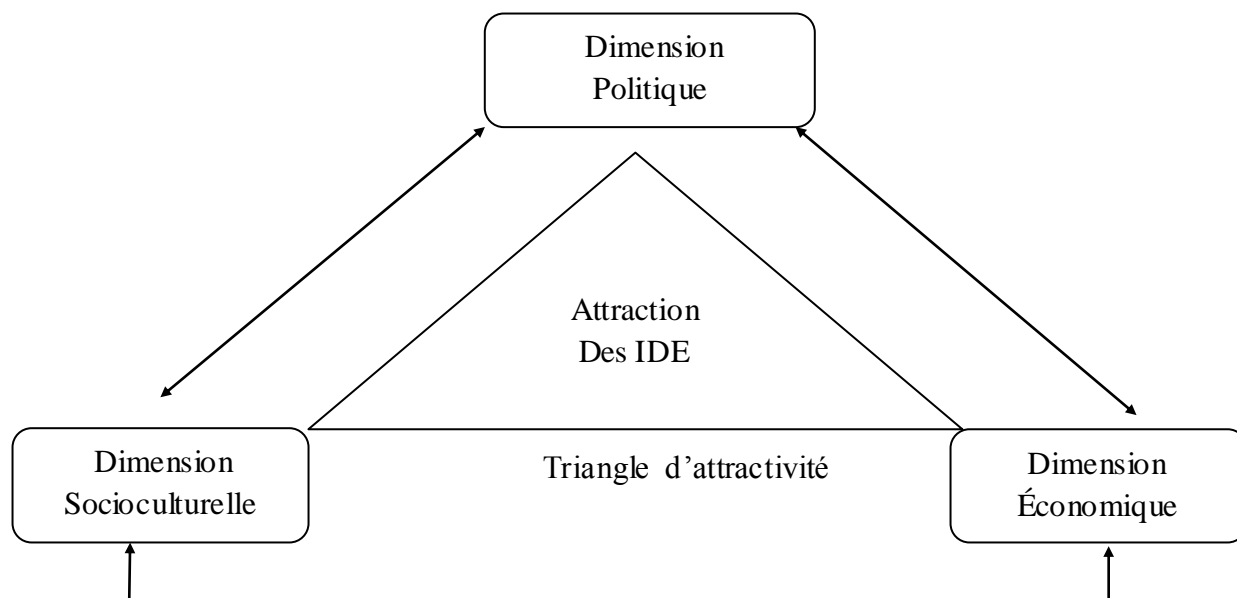
---

<sup>17</sup> F. Hatem « L'attractivité du territoire ». 2005. P269

<sup>18</sup> [http://asrdlf2011.com//srdlf\\_com/envoixtextefinal/auteur/texttedef/109.pdf](http://asrdlf2011.com//srdlf_com/envoixtextefinal/auteur/texttedef/109.pdf)

Figure I-1 : le triangle d'attractivité

Ce triangle montre les différentes dimensions sur lequel base l'attractivité<sup>19</sup>



Source : <http://asrdlf2011.com>

#### ➤ La dimension économique

Elle reflète le capital physique et financier du pays d'accueil. Une économie compétitive ouverte avec une réglementation protectrice attire plus d'IDE qu'une économie soumise à une réglementation directrice. Une Économie qui fonctionne bien constitue un élément capital dans une décision d'investissement. Les économies ouvertes ont tendance à attirer plus d'IDE, lesquels, à leur tour produisent des influx d'IDE continus plus élevés.

#### ➤ La dimension socioculturelle

C'est la dimension la plus répandue et la plus complexe, elle est la plus difficile à changer et ce changement prend plus de temps. Le degré de réceptivité des citoyens d'un pays envers différents modèles socioculturels et commerciaux est fonction de leur niveau d'instruction, de la situation dans laquelle ils ont été exposés à des cultures étrangères et de leur intégration dans l'économie globale. Les investisseurs étrangers décident souvent d'allouer leurs investissements en fonction de ce qu'ils perçoivent comme étant une proximité culturelle.

<sup>19</sup> [http://asrdlf2011.com/srdlf\\_com/envoiertextefinal/auteur/textedef/109.pdf](http://asrdlf2011.com/srdlf_com/envoiertextefinal/auteur/textedef/109.pdf)

**➤ La dimension politique**

La dimension politique régit l'autre dimension : économique et socioculturelle. C'est pourquoi nous supposons que les investisseurs se penchent d'abord sur le cadre politique comme étant source principale des actions qui déterminent l'IDE. Un cadre politique réceptif à l'IDE continuera d'attirer plus d'IDE, lequel engendre la prospérité qui attire encore plus d'IDE ce que fait que le pays est encore plus accueillant envers l'IDE. Alors, les diverses dimensions réagissent les unes sur les autres des divers façons : la dimension politique détermine les dimensions économique et socioculturelle ; la dimension économique affecte les dimensions politique et socioculturelle ; alors que la dimension socioculturelle est l'origine des dimensions politique et économique

**3) Les différentes relativités de l'attraction d'un pays<sup>20</sup>****3.1. Le type de projet**

L'entreprise établir une classification bien définie, ceci à partir d'une hiérarchisation des critères spécifiques de la localisation, par conséquent, l'entreprise pourra déterminer la nature de la dotation d'un pays en ressources grâce à une comparaison entre les pays. Par conséquent, un pays peut se relever plus ou moins attractif par rapport au projet envisagé d'autre terme, l'attractivité d'un pays peut être jugée par rapport à un type de projet et se relever satisfaisant et peut ne pas être par rapport à un autre type de projet, autrement dit l'importance de chaque facteur d'attractivité peut différer d'un investissement à autre.

**3.2. La structure du projet**

La structure des projets détermine le degré d'attractivité, ainsi certains projets nécessitent une étude approfondie des déterminants d'attractivité, tandis que d'autres ne prennent aucunement compte de l'attractivité d'un territoire pour leurs réalisations.

**3.3. L'avantage comparatif des pays**

À partir d'étude comparative des projets et des avantages absolus, les FMN comparent les intentions d'investissements et les sites potentiels d'implantation, suivant une logique d'avantages absolus, elles tentent alors de tirer profit de la concurrence inter territoriale ou

---

<sup>20</sup> HLTEM FABRICO « les multinationales poursuivent leur expansion internationale » 2002.p.12

désormais, les pays doivent non seulement offrir les meilleures ressources, mais aussi un meilleur rapport coût-qualité.

### **3.4. L'identification de l'investisseur**

Une attractivité peut être relative aux caractéristiques de l'investisseur ou des FMN, ou par exemple, un investisseur est attiré par des pays d'accueil de proximité, ce choix est probablement effectué par l'influence d'une culture proche de celle de l'investisseur ou similitudes des systèmes juridiques, affinités linguistiques...etc.

### **3.5. L'attractivité relative au temps**

L'attractivité d'un pays est aussi relative au temps qui implique les changements dans un territoire en termes des facteurs endogènes tels que (la hausse ou la baisse des coûts, l'évolution des infrastructures, les réformes économiques...etc.) le facteur temps a un impact puissant sur la compétitivité des pays pour cette raison, un pays est considéré comme attractif lorsque sa propension d'évaluation est adéquate à la propension d'évaluation des projets, pour cela, les FMN sont aussi tentées de changer leur localisation si un autre site présente une meilleure évaluation.

## **4) Classification des pays selon l'attractivité**

D'après MICHALET le degré d'attractivité relatif aux territoires et cette attractivité relative est répertorié en quatre cercles <sup>21</sup>:

### **4.1. Les pays de la triade (Etats-Unis, Japon, Europe)**

Ce sont des pays où les flux d'investissements sont le plus en mouvement, car, leurs activités sont doubles : receveurs et récepteurs de trois dimensions de la mondialisation (les Échanges, la circulation des capitaux, les investissements directs) en d'autres termes ceux sont des pays à la fois d'origine (pays d'accueil) et à la fois des pays d'implantation (investissement direct).

---

<sup>21</sup> MICHALET.A.C « la séduction des nations ou comment attirer les investissements directs étrangers » 1999.p.67



**4.2. Les pays attractifs**

Il s'agit de la « Short Liste » des pays les plus favorables à l'investissement classer notamment par les investisseurs de la triade (chine, Thaïlande, Hongrie, Pologne, Malaisie, Inde...etc.)

**4.3. Les pays potentiels**

C'est l'ensemble des pays qui pourraient être dans la « short List » de la triade, leurs degrés d'attractivité sont considérés comme étant bons à quelques traits auquel un territoire pourrait apporter des améliorations (Tunisie, Maroc, Algérie, Égypte...etc.).

**4.4. Les pays périphériques**

Ce sont des pays dans lesquels il figure un facteur d'attractivité reposant exclusivement sur un facteur abondant (les ressources en matière première, les conditions climatiques qui peuvent être notamment favorable à l'agriculture et à son exportation, un site propice pour l'attractivité liée au tourisme...etc.

Par conséquent, ces pays sont attractifs seulement pour un petit nombre spécifiques des firmes.

**5) Attractivité des pays : le rôle des gouvernements**

Il convient de distinguer très clairement qu'une économie en bonne santé est toujours plus incitante à l'implantation, par conséquent, les politiques de l'État ont retombées fondamentales sur le climat d'investissements et l'attraction des entreprises restreinte sur des facteurs géographiques, mais ils sont le vecteur principal des conditions favorables à un « bon climat d'investissement » notamment, par la réglementation fiscale, le fonctionnement des marchés financiers, les infrastructures... etc.

Dans une logique de compétitivité des territoires, les gouvernements adoptent des stratégies des promotions de leur territoire en proposant un environnement macro-économique favorable à l'investissement, MICHALET distingue deux niveaux d'incitation à l'implantation.

**5.1. Les fondamentaux du climat d'investissement**

Il est impératif pour un pays de remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir figurer dans la logique liste des pays attractifs et d'offrir un avantage de compétitivité aux FMN. On regroupe dans cette catégorie plusieurs critères notamment l'instauration et le maintien de la stabilité politique, la régulation de la taille et le taux de croissance d'un

marché, la réglementation et la fiscalité dans l'objectif pour un pays n'est pas d'accorder des avantages fiscaux exorbitants, mais uniquement de rendre le contexte plus favorable, les financements des infrastructures, la, mais d'œuvres et le marché de travail...etc.

### **A) La stabilité politique d'un pays**

La stabilité politique d'un pays est un élément de taille dans le processus de choix d'un site. En effet, si un territoire présente des risques d'instabilité politique et de sécurité (exemple : une guerre armée, une guerre civile, une crise économique...etc.), ce la fragilise la dynamique économique. Toutefois, si une situation d'insécurité est momentanée, les FMN se réservent un temps d'observation de l'évolution des événements pour se prononcer sur leurs intentions.

De plus, un pays non sécurisé engendre des dépenses supplémentaires en matière de sécurisation du périmètre d'une zone d'activité (systèmes d'alarmes, clôtures, perte directe sur le service de gardiennage... etc.). L'insécurité est aussi ressentie lors de l'analyse de procédures réglementaires des exportations, en effet, dans le cas saisi ou d'exportation (exemple : état d'urgence sanitaire déclaré par un pays), il faut que celle-ci s'accompagne d'un paiement effectif et rapide ainsi que d'une indemnisation appropriée. L'État doit donc instaurer un climat stable, renforcer la Stabilité politique de la nation.

### **B) L'évolution économique**

Les actions de l'État pour l'instauration ou le maintien de l'équilibre macro-économique sont fondées sur plusieurs facteurs.

#### ➤ **Le taux d'inflation**

Lorsque le taux d'inflation est trop élevé, les FMN seront dans l'obligation d'effectuer plusieurs opérations de couvertures et de calculs économiques des profits futurs.

#### ➤ **Le taux de croissance**

Si le taux de croissance d'un pays est faible, le pays hôte ne recouvre pas la taille de marché et le dynamisme de la demande recherchée.

#### ➤ **La décroissance de l'investissement intérieur**

Une faible croissance ou décroissance de l'investissement intérieur est perçue comme évolution indirecte des entreprises locales de l'état et de climat de l'investissement d'un pays.

➤ **Le taux de chômage**

Un faible taux de chômage relève sureffectif dans des entreprises qu'une firme envisager d'acheter.

➤ **La taille de marché domestique**

La taille de marche domestique d'un pays est mesurée par le PIB et son éventuelle croissance mesurée par le taux d'évaluation de ce dernier, ces indicateurs engendrent des volumes d'investissement direct étranger important. En ce sens, dans les pays en développement, ces variables son déterminer par l'attractivité d'un pays donc du choix d'implantation des FMN comme un avantage a long terme, contrairement aux déterminants classiques tels que les avantages liés aux coûts de la main d'œuvre, les incitations a l'investissement, les ressources a faibles couts qui sont aussi importants a étudier et s'interroger parfaitement dans le processus d'investissement, mais représente des avantages à court terme et ne rentre pas donc dans l'analyse stratégique d'investissement a longs termes.

➤ **La réglementation fiscale**

L'importance de la réglementation fiscale est justifiée par un besoin d'une FMN a investir dans un pays ayant une politique fiscale on avantageuse, mais moins contraignante et peu stable dans le temps, car l'un des points faibles des pays en développement réside dans la législation qui reste souvent floue aux yeux d'un investisseur, une réglementation mois défaillant a fins d'améliorer le climat d'investissement, cela reste un grand déficit pour un pays en développement et un travail de longue haleine nécessitant d'une part, la formation de personnes adaptées (amélioration de compétences et de savoir-faire) mois aussi d'un long processus de reformes réglementaires en vigueur et assurer leurs efficacités d'attraction tout e restant prudent dans la formulation des nouvelles propositions.

➤ **Le rapport administratif**

L'un des facteurs les plus contraignants à l'investissement dans les PVD reste le facteur bureaucratique de l'administration, la complexité des procédures et leur durée dans le temps par exemple :

- Les délais exigent par les procédures administratives pour autoriser l'investisseur à bénéficier des incitations fiscales, financières et l'obtention de permis de travail.
- Le fréquent changement du personnel politique et difficulté pour trouver les responsables adéquats pour traiter les données administratives entravant le processus d'investissement.

➤ **Le system financier**

L'infrastructure financière est considérée comme un moyen pour la firme pour élargir son potentiel de compétitivité grâce aux opportunités de marché qu'elle offre. Un marché financier développé permet de relier directement la firme à ses clients et a ses fournisseurs et entre les créanciers et les investisseurs désirant financier leur projet.

➤ **Le marché de travail**

Le critère de choix de main d'œuvre a connu de grandes évolutions en effet, ce déterminant constitue un argument de taille lors d'un choix d'implantation, en plus des besoins classiques (mains d'œuvre a bas couts), les FMN recherchent une main-d'œuvre qualifiée et compétente, notamment en matière d'actifs technologiques spécifiques et une mains d'œuvre constitue d'un ensemble de chercheurs, d'ingénieurs de créateurs, de techniciens, de chefs de projets qui maitrisent les nouvelles technologies, mais aussi de concepteurs de l'innovation, les FMN utilisent désormais, des méthodes de production sophistiquées a hautes valeur ajoutée, pour cela, le critère de la main-d'œuvre bon marché et l'avantage comparatif entre pays a bas coût salarial ne constituent plus un facteur d'attractivité et figure a une place secondaire dans les déterminants de l'investissement, en proposant de meilleurs programmes de formation, pour atteindre le niveau de qualité exigée<sup>22</sup>.

## **5.2. Les critères secondaires**

D'autres critères d'attractivité sont considérés comme étant moins importants, mais ont un impacte décisif dans la figuration d'un pays dans la « la Short List » des investissements mondiaux. les critères secondaires de l'attractivité contribuent essentiellement a renforcer l'attractivité d'un pays, par entre autres, l'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes, un environnement favorable a l'innovation, la privatisation et la libéralisation des marchés, les considérations géographiques culturelles, des agences de promotion et d'assistance a l'investissement étranger, l'adhésion a une zone d'intégration régionale...etc.

---

<sup>22</sup> C.AMICHALET « la séduction des nations ou comment attirer les investissements »op.cit .p.78

**A) La performance des entreprises locales**

La bonne santé des entreprises locales et leurs bonnes performances rassurent les firmes par rapport à la réussite du projet envisagé et permettant d'avoir les voies à des opportunités de rachat (acquisition) d'entreprises saines et procurent de ce fait à la fois de nouvelles parts de marché, une capacité de production, un savoir-faire technologique, un personnel expérimenté, un réseau de distribution, par ailleurs, si une FMN prévoit une implantation physique (filiale), il est indispensable qu'une filiale ait recourt aux entreprises locales, à travers l'achat de fournitures ou des services de qualité à des prix compétitifs tout en respectant des délais de livraison bien définis.

**B) L'innovation**

L'innovation est un facteur clé dans le contexte concurrentiel actuel, l'exigence de la FMN en matière d'implantations est d'autant plus centrée sur ce déterminant, car il procure la compétitivité et la propriété d'une activité économique à tel point que tous les critères d'implantation deviennent secondaires, par conséquent, une firme cherche un site d'implantation où l'environnement est favorable à l'innovation<sup>23</sup>.

**C) Les considérations géographiques et culturelles**

Les aspects culturels et géographiques sont un facteur secondaire, et peuvent parfois être importants dans un choix d'implantation, une proximité géographique permet un meilleur suivi de l'efficacité de l'attractivité, de plus les relations avec un pays voisin ont une influence sur les investissements étrangers, le rôle de l'État est de faciliter à l'investisseur les procédures et lui permettre de surmonter des difficultés culturelles telles que l'éthique de travail, la méfiance à l'égard des investissements étrangers, les traditions...etc.

**D) L'adhésion à une zone d'intégration régionale**

L'adhésion à des accords économiques internationaux (OMC, Union Européenne, l'Union du Maghreb arabe) est un facteur d'attractivité pour les investisseurs qui cherchent une implantation sur un territoire dans un objectif d'expansion du marché. Pour les États, l'ouverture de l'économie est impérative dans le contexte actuel des échanges entre les États

---

<sup>23</sup> <sup>23</sup> C.AMICHALET « la séduction des nations ou comment attirer les investissements » op.cit .p.93

membres et diminuer les importations venues de pays tiers, autrement dit, les pays non membres des zones d'échange n'accèdent pas aux marchés d'État membre pour d'éventuelles exportations, par conséquent, les FMN sont plus bénéficiaires en s'implantant dans ces régions.

## **Conclusion**

Dans ce chapitre nous avons fait le tour des définitions des IDE proposées par les institutions internationales telles que l'OCDE qui définit les investissements directs étrangers comme « un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise ». Par contre, Le FMI donne une autre définition des investissements directs étrangers « Les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur ».

En deuxième lieu nous sommes intéressés à l'évolution des investissements étrangers dans le temps et les différentes périodes qui ont marqué les IDE, et aussi l'impact de ces investissements sur le pays d'origine et d'accueil.

Ce chapitre est également penché sur la notion de l'attractivité économique des territoires pour les IDE et les facteurs déterminants de cette attractivité.

Mais dans ce chapitre, la réalité et la spécificité des IDE en Algérie n'ont pas été abordées, ceci nous amène à entamer un deuxième chapitre qui traitera de plus près l'état des IDE en Algérie .

## **Chapitre II : Les IDE en Algérie**

Vue l'importance des IDE en tant qu'un des moteurs de dynamisation de l'économie et un des moyens de financement et de transfert de technologie, l'Algérie a initié de nombreuses réformes et des lois de son environnement des affaires ayant pour objectifs l'encouragement l'investissement en général et des IDE en particulier. Le présent chapitre a pour objet de rappeler et présenter le climat d'investissement en Algérie dans une première section, la deuxième nous allons parler de l'évolution et les flux des IDE en Algérie. La troisième section est consacrée à la présentation des facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE de l'Algérie.

### **Section1 : Le climat d'investissement en Algérie**

Dans cette section nous présentons l'état économique de l'Algérie et son cadre légal au terme d'investissement, et les avantages et les garanties accordées aux investisseurs étrangers et l'ensemble des organismes chargé de la promotion d'investissement en Algérie.

#### **1) présentation économique de l'Algérie**

l'Algérie est une république démocratique et populaire qui s'étend sur une superficie de 2 381 741 Km<sup>2</sup> dont 85% de désert, sa capitale Alger, ces grandes villes (Oran, Constantine et Annaba), c'est à la fois le plus vaste pays d'Afrique, du monde arabe et du bassin méditerranéen, avec une population de 39 500 000 d'habitants (janvier 2015), d'une densité de 16 habitants/Km<sup>2</sup>.

Elle détient d'un PIB nominal de 214.080 milliard dollars(2014), IDH 0.177% (93<sup>ème</sup> place), la monnaie c'est le dinar algérien(DA), taux de chômage 9.7% de la population active (24.3% des jeunes), taux d'inflation 3.3%, la part des hydrocarbures c'est 35% PIB, 97% des exportations, 60% des recettes fiscales.

Ces divers partenaires : la France est les deuxièmes fournisseurs en 2013 avec une part de marché de 11.4% (12.8% en 2012) après la Chine 12.4% est suivie de l'Italie (10.3%). La France est le 1<sup>er</sup> investisseur hors hydrocarbures en Algérie avec 1.9 MD€ de stock d'IDE, 450 entreprises implantées pour 40 000 emplois directs et 100 000 indirects.

La répartition sectorielle du PIB (selon les données ONS 2012) est comme suite :

- Agriculture 9.7%
- Industrie hors hydrocarbure 5%
- BTPH 10.1%
- Service marchands 21.7%
- Service non marchands 18.2%

## **2) Le cadre réglementaire et l'investissement en Algérie**

Nous avons distingué d'abord deux périodes principales selon le régime économique adopté par l'Algérie, celle d'avant 1989 correspondant à la période de socialisme, et celle d'après 1989 correspondant à la période de transition vers l'économie de marché. Cette dernière est éclatée en trois sous périodes selon l'importance des réformes initiées.

### **2.1. La période d'avant 1989**

➤ **la loi 63-277 déclarée le 26 -07-1963** comporte la liberté des investissements pour les personnes morales et ordinaires notamment les investissements étrangers, cette période est caractérisée par la place privilégiée réservée à l'investissement étranger, puisque l'article 03 de cette loi stipule clairement que la liberté d'investir est donnée à tous selon la nature du système générale.

➤

**L'ordonnance 66-284 datée le 07-09-1966** a pour l'objectif de créer un système national privé.

➤ **La loi 82-11-déclaré 21-08-1982** dont les textes visent à organiser les opérations de l'investissement à partir de la création de l'emploi, la stimulation de la croissance du PIB, l'intégration entre les secteurs publics et privés, la création de l'équilibre entre les régions par l'encouragement d'investir dans les régions privées.

➤ **La loi d'investissement n° 88-25 promulgué en 12-07-1988** : comporte la libération de l'investissement public en permettant aux investisseurs privés et étrangers d'investir dans les domaines, autres les domaines stratégiques.



**2.2. La période après 1989**

Correspondant à la période de libéralisation de l'économie national vers l'économie de marché. Cette dernière est éclatée en trois sous périodes selon l'importance des réformes initiées.

**A) La période de 1989-2001**

➤ **La loi 90-10 déclarée au 14-04-1990** : dite loi sur la monnaie et le crédit, elle a pour l'objectif de modifier le système monétaire et financier et de dynamiser la production nationale par des capitaux aussi bien interne qu'externes, elle comporte : la liberté d'IDE, l'abolition de la règle (51/49), la liberté de transférer les fonds propre après une attestation rédigée par la banque d'Alger, de respecter les garanties accordées par les déférentes conventions internationales que l'Algérie les a signées, simplification donnée au déposant des dossiers d'investissement.

➤ **Le décret exécutif 93 -12 déclarée le 5-10-1993** : comporte certains points essentiels à savoir : le droit d'investir, la non-discrimination entre local et étranger, le pouvoir intervient exclusivement pour donner des encouragements et certains avantages fiscaux, l'établissement d'une agence de promotion de l'investissement.<sup>1</sup>

➤ **Ordonnance n° 1-3** concerne le développement de l'investissement, résultant de l'ordonnance 1-3 promulguée en 20-08-2001 et les principales décisions qui ont été retenues sont les suivantes :

- L'établissement d'un conseil national d'investissement et l'agence nationale pour le développement de l'investissement (CNIet ANDI) et l'objectif c'est de donner a l'investissement plus que de dépendance état de liberté, c'est une tentative pour couvrir certains vides crée par la loi de 1993 et le nouveau c'est l'abolition de la gestion centrale par l'établissement des guichets non centraux appartenant a l'agence mère.

---

<sup>1</sup> La loi 63-277 promulguée en 1963 concernant l'investissement, le journal officiel.

- L'article 17 l'ordonnance 2001-03 prévoit que (toute différend entre l'investisseurs étranger et l'état algérien, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'état algérien a l'encontre de celui-ci sera soumise au juridiction compétente sauf convention bilatérale conclue par l'état algérien, relative a la conciliation et a l'arbitrage au accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant au partie de convenir d'un compromis par arbitrage.
- C'est en 2001 a été publié le décret exécutif n<sup>o</sup> 1-24 du 9 mai 2001 portant la définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel a la concurrence pour l'octroi des licences an matière de télécommunication du même temps, un arrêté du ministère de poste et télécommunication a été publié qui fixait la première date d'ouverture a la concurrence.

**B) Période 2002-2007**

- la loi n<sup>o</sup> 03 -03 déclaré en 17-02-2003. Cette loi porte sur la promotion des investissements dans les capacités touristiques immobilières.<sup>2</sup>
- L'ordonnance 06-11 déclarée en 15-08-2006 qui vise l'amélioration du système guidant l'investissement an Algérie pour avoir plus de transparence et crédibilité.

**C) Période 2007-2010**

- dans cette période nous précision les décisions qui ont été prises par la loi de finance complémentaire de 2009 vis-à-vis des IDE. Ainsi, parmi ces décisions, celle qui fixe l'obligation de détenir 51% du capital à investir par un résident contre 49% a l'investisseur étranger, une autre décision consiste en l'obligation imposée à l'investisseur étranger de réinvestir son bénéfice crée en Algérie. La loi de finance complémentaire de 2009 comporte parallèlement un allègement de la fiscalité en fàveur notamment de la création d'emploi de l'encouragement des PME.

---

<sup>2</sup> Le décret législatif 93-12 déclarée en 5 octobre 1993 le journal officiel concernant n 47 declar7e en 2001

**3) les avantages fiscaux et les garanties accordées aux investisseurs étrangers****3.1. Les avantages fiscaux**

Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs sont prévus par l'ordonnance. Elle prévoit deux régimes d'octroi d'avantages fiscaux : un régime général et un régime dérogatoire. Pour en bénéficier, les investisseurs doivent faire une demande d'avantages expresse auprès de l'ANDI. L'octroi des avantages est subordonné obligatoirement à l'engagement écrit du bénéficiaire d'accorder la préférence aux produits et Services d'origine algérienne entrant dans la réalisation et l'exploitation du projet d'investissement. Le taux de cette préférence sera fixé par un texte réglementaire.

**A) Avantages du régime général**

Depuis 2006, ces avantages sont accordés à tout investissement n'entrant pas dans le champ d'application de la liste « négative » faisant l'objet du décret exécutif n° 07-08 du 11 janvier 2007 modifié et complété. Pour bénéficier de ces avantages, l'avis favorable du CNI est obligatoire pour les investissements dont le montant est supérieur ou égal à 1500 millions dinars (article 9 de l'ordonnance sur l'investissement).

Ils sont accordés au titre de la réalisation de l'investissement et au titre d'exploitation de l'investissement.

**➤ Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement**

Les avantages sont de quatre (4) ordres :

- exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- exemption des droits d'enregistrement des actes de concession des terrains attribués dans le cadre de l'ordonnance.

Au terme de la loi de finances pour 2002, les concessions portant sur des actifs immobiliers consentis pour la réalisation de projets d'investissement bénéficient également

d'une exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicités foncières, ainsi que de la rémunération domaniale.

➤ **Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement**

Aux termes des lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ainsi que la loi de finances pour 2014, les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement sont des mesures incitatives et particulièrement destinées à favoriser la création d'emplois :

- Une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est accordée pour une durée maximale de trois(3) ans pour les investissements créant à cent (100) emplois
- Cette durée peut être portée de trois (03) ans à cinq (5) ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité. Ces dispositions s'appliquent aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 juillet 2009.
- Concernant les investissements dans les filières stratégiques dont la liste est fixée par le CNI, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans sans condition de création d'emplois est accordée.

Toutefois, il existe des activités exclues des avantages fiscaux de plusieurs types :

- toutes les activités de négoce ou de distribution. La liste prévoit, par ailleurs des exceptions aux exclusions. A titre exemple c'est le cas de l'activité de restauration. Celle-ci est exclue, mais s'il s'agit de chaîne de restauration, alors l'activité devient éligible aux avantages.
- les activités non soumises à inscription au registre du commerce.

Sont également exclues des avantages :

- les activités qui en vertu des législations particulières se situent en dehors du champ de l'application de l'ordonnance.
- les activités qui obéissent à leur propre régime avantages
- les activités qui, en vertu d'une mesure législative, ne peuvent bénéficier de privilèges fiscaux.

En plus des activités exclues des avantages ANDI, le décret prévoit également une liste de biens exclus du champ d'application de ces avantages.

- Les biens éligibles aux avantages sont ceux qui relèvent de la classe 2 du système comptable et financier SCF comprenant tous les investissements hormis les biens expressément exclus. Les matières premières et les matériaux de constructions et autres types de stocks sont exclus des avantages ANDI.
- La loi de finances complémentaire pour 2009 dispose que : «sauf dispositions contraires , est autorisé le dédouanement pour la mise a la consommation des biens d'équipement, neuf y compris les engins de travaux publics du chapitre 84, de matières premières et de pièces de rechange neuves pour l'exercice d'une activité de production de bien ou de services, ainsi que des marchandises pour la revente en l'état », ce qui suppose l'interdiction des importations des biens usagés.

### **B) Avantages du régime dérogatoire**

Peuvent bénéficier de ce régime les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'État.

Ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lors qu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

#### **➤ Au titre de réalisation de l'investissement**

Les investissements bénéficient des avantages suivants :

- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.
- application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2% °) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital de la société bénéficiaire des avantages.
- prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

- franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.
- exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ **Au titre de l'exploitation**

Les avantages sont les suivants :

- exonération pendant une période de dix ans d'activité, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- Exonération, à compter de la date d'acquisition de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans.
- octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et ou faciliter l'investissement tels que le report des déficits et les délais d'amortissements.

➤ **les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale**

Pour l'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, l'investisseur est invité à solliciter une convention avec l'ANDI afin de pouvoir bénéficier de certains avantages dans le cadre du régime dérogatoire. La convention précitée fait généralement suite à une négociation entre l'ANDI et l'investisseur qui doit démontrer l'intérêt particulier de son projet par une étude technico-économique.

- pour la phase de réalisation, les taxes prévoient une liste non exhaustive d'avantages comprenant notamment des exonérations de droits de douane, de TVA et de droit d'enregistrement, et ce, pour une durée non plafonnée.
- pour la phase d'exploitation, des exonérations d'IBS et de TAP, exemption des droits d'enregistrement, les frais de publicité foncière, ainsi que la rémunération domaniale pour les concessions portant sur des actifs immobiliers, sont, entre autres avantages, envisageables pour une durée maximale (non délimitée).<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Guide investir en Algérie, édition 2014.

**3.2. Les garanties et les soutiens accorder a l'investissement****A) Les garanties accordé à l'investissement**

Afin d'encourager les investissements étranger l'Algérie offre aussi des nombreuses garanties qui son comme suit :

**➤ La liberté d'investissement et la légalité entre les personnes**

Selon l'article 04-de l'ordonnance 01-03, les investissements se font en liberté parfaite et en prend en considération certaines lois, lesquels doivent être respectée (les lois de protection de l'environnement. Et ce qui concerne l'égalité, l'article 14-de l'ordonnance 01-03 retient : les personnes ordinaires et morales étrangères vont bénéficier des mêmes droits et obligations que les Algériens, les étrangers seront bien tel que les locaux avec prise en confédération des conventions signées avec leurs pays d'origine.

**➤ Les garanties de la protection**

Selon l'article 15, tout abolition peut être fait dans le cadre de la révision des lois au futur sera pas applicable sur les investissements réalisés sauf si l'investisseur lui-même il a demandé ça, tout conflit confronte par l'investisseur sera posé à l'arbitrage et le principe général donne la priorité a la justice locale.

Et avec le lancement de l'ordonnance exécutive 93-9 en 25-04-1993 : qui permet l'arbitrage légal ou à travers les établissements d'arbitrage et avec ce texte l'Algérie a rejoint la convention de New York de la confession et d'application des discussions d'arbitrages en 10-06-1958 (loi 88- 18-7-1988).

Ensuite, une nouvelle loi d'arbitrage (le premier depuis l'indépendance sur l'arbitrage) en plus de ça la signature de l'Algérie sur une convention concerne les conflits d'investissements entre les pays déclarés au 18-06-1965 (l'ordonnance 95-04 en 21-06-1995 (de 06-198 qui est entré en application en 1988 (l'ordonnance 95-05 déclaré le 21-01-1995).

**➤ La convertibilité des capitaux :**

- L'article 01-03 : dit la nécessité de transformer les capitaux et les revenus d'investissements et cette décision est devenue plus que claire lors de l'apparition du régime de la banque d'Alger 05-03 déclaré en 06-06-2005 qui précise les manières<sup>4</sup> de transformation des intérêts et des bénéfices.
- Sous le régime n 2000-03 : l'autorisation de transformation été procuré par la banque d'Alger dans une période qui ne dépasse pas 2 mois.
- Sous le régime n 05-03 : oblige les banques et les établissements agréés par l'État d'exécuter sans retard la transformation de tous les bénéfices et les intérêts résultants de la récurrence des étrangers.

Mais le régime 05-03 annonce que les bénéfices résultants des investissements sont aussi admis.

**B) Les soutiens à l'investissement**

- Liberté d'investir (investissement déclaratif sous réserve des activités régimentaires, liberté de création des sociétés choix de l'activité et de la localisation...)
- Garantie de traitement identique des investisseurs nationaux et des investisseurs étrangers
- Garantie de transferts du capital investi et des revenus pour les investisseurs étrangers.
- Protection de l'investissement contre la réquisition administrative.
- Possibilité de recours à l'arbitrage international pour les investisseurs étrangers.
- Accords multilatéraux et bilatéraux concernant les IDE, notamment : les conventions d'encouragement et de protection des investissements, la convention de non double imposition.

---

<sup>4</sup> L'article 4 de l'ordonnance 1-3

L'article 14 de l'ordonnance 1-3



A cet effet, des accords de protection et d'encouragement ont été ratifiés par le gouvernement algérien notamment :

- Les accords avec les grands pays européens (France, Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, USA et Canada) relatifs à l'encouragement et la protection des investissements
- La convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements
- L'accord de libre-échange entre l'union Européenne et l'Algérie
- Les accords entre l'Algérie et les principaux pays industrialisés pour la non double imposition.

#### **4) Les institutions chargées de la promotion des investissements**

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement(CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) et le guichet unique.

##### **4.1. Le conseil national de l'investissement(CNI)**

Est un organe créé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence, il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision ses principales missions sont les suivantes :

- Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI
  - propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement
  - propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement
  - propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur.
  - étudier certaines propositions d'institution de nouveaux avantages
- Au titre des décisions que le CNI prend au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finance complémentaire il y a :

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour
- l'approbation des cratères d'identifications des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale.
- il détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévue par l'ordonnance du 15 juillet 2006
- il détermine les avantages octroyés aux IDE qui contribuent au transfert du savoir-faire et ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur a 40%.en générale il traite toutes les questions en rapport avec l'investissement.

#### **4.2. L'ANDI (agence national de développement des investissements)**

Est un établissement public a caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements, l'ANDI exerce sept (7) missions :

- une mission d'information : s'agissant de l'information et assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banque des données
- une mission de facilitation : met en place le guichet unique décentralisé(GUD), identifier les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allégement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
- une mission de promotion de l'investissement : elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériennes, à cet effet ANDI a créé une bourse de partenariat a l'intention de tout opérateurs désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.
- une mission d'assistance : organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leurs accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et a les assister pour accomplir les formalités requises.
- une participation a la gestion du foncier économique, l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.

- la question des avantages : identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages d'établir les annulations de décision et ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
  
- une mission générale de suivi : l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations, enfin d'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions de protection des investissements.

### **4.3. Le guichet unique**

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.<sup>5</sup>

Il est créé pour élever les barrières et les obstacles et de simplifier les règlements administratifs devant les investisseurs locaux et étrangers, il est instauré au niveau national par l'article 23 de l'ordonnance 1-03 promulgué en 20-9-2001 parmi ces missions c'est de procurer les services suivants : l'information et l'orientation dans ce qui concerne le projet d'investissement , dans ces guichets se font les inscriptions des déclarations sur l'investissement et les avantages demandés par les IDE, les papiers administratifs principaux a l'investissement, le registre commercial.

---

<sup>5</sup> Guide investir en Algérie, édition 2014.

**Section 2 : L'évolution et les flux des IDE en Algérie**

L'évolution des flux d'IDE dans un pays ou région donnée est fonction de plusieurs paramètres dont la stabilité politique et économique, la dynamique des populations et leurs savoir-faire, mais surtout une certaine factorielle en ressources naturelles pour ce qui est de l'Algérie. Ce pays qui attire peu d'IDE malgré son effort en matière d'attraction. La mise en place du programme d'ajustement structurel par le FMI dans les années 90 a été le point de départ d'une large ouverture de l'économie algérienne. D'importants investissements directs étrangers se sont installés en Algérie, pour mieux appréhender la valeur des flux d'IDE entrants en Algérie. Nous consacrons cette section à présenter les d'abord l'évolution des IDE en Algérie on suite on passera aux flux et tendance des IDE en Algérie est enfin en terminera avec le stock de ses investissements

**1) L'évolution des IDE en Algérie**

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de 1970 à 1994 d'une part et depuis 1995 d'autre part.

**1.1. La première période (1970-1994)**

Reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celle-ci. Néanmoins avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec SONATRACH cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE. Les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme

ambitieux d'investissement, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

### 1.2. La deuxième période (à partir de 1995)

Est marquée par le premier accord de rééchelonnement de la dette en 1994 : des efforts considérables ont alors été entrepris pour améliorer le climat des affaires dans le cadre de programme d'ajustement structurel. Les IDE ont connu une expansion non négligeable, à la suite des signaux positifs envoyés et par les autorités algériennes (l'amélioration du climat de l'investissement) et par les marchés internationaux des hydrocarbures (augmentation de la production suit à l'explosion de la demande notamment à la suite de l'apparition du géant chinois sur la scène internationale parmi les plus grands consommateurs de l'énergie) malgré leur concentration dans un nombre limité de secteurs les plus prometteurs. Cet essor est dû essentiellement aux opérations de privatisation, d'ouverture de la production et certaines activités en amont et en aval des activités pétrolières et gazières au capital étranger. Cela signifie que l'afflux des IDE est du non-pas à l'attraction du pays, mais a l'attraction de certains secteurs seulement.<sup>6</sup>

### 2) Flux et tendances des IDE en Algérie

Les flux nets d'IDE ont connue durant la période 2003-2012 des fluctuations remarquables : faibles durant les périodes 2002-2007 et importantes durant la période 2008-2011.

Les tableaux suivants montrent l'évolution des flux d'IDE entrants pour la période (2002-2012).

**Tableau II-1 : évolution des flux nets d'IDE entrants (Unité : Mrd. \$)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Algérie	0.663	0.881	1.081	1.795	1.662	2.646	2.761	2.291	2.571

Source : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

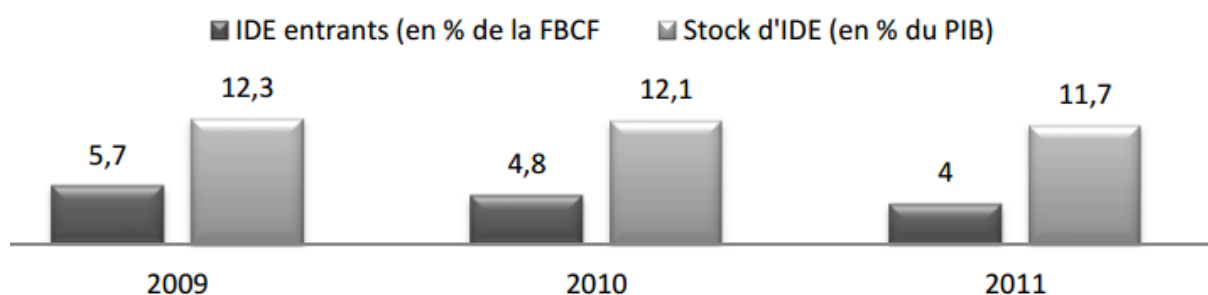
<sup>6</sup> GUERID Omar « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves ». N°3-juin 2008

Tableau II-2 : Evolution des flux d'IDE a destination de l'Algérie (MUSD, 2007-2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	1662	2593	2746	2264	2571	1484
Total régional	21511	20513	16408	13645	5805	9035

Source : CNUCED 2013

Figure II-01 : les flux et les stocks des IDE en Algérie entre 2009 et 2011



Source : CNUCED 2013

L'Algérie a enregistré une baisse de 60 % des investissements étrangers. En 2009 par rapport à l'année 2008, le FMI s'est posé la question des effets négatifs de ce recul sur l'attractivité de l'économie algérienne, quand en regard l'évolution des IDE en Algérie en 2009 et au début 2011 on observe dans le secteur hors hydrocarbures et hors secteur financier, une baisse d'environ de 60% en 2009 par rapport à 2008, en 2010, alors que dans beaucoup des pays émergents, on observe une reprise assez importante des flux de capitaux, on n'a pas observé un tel en Algérie (la loi de finances complémentaire 2009).

Selon le forum économique mondial 2012, 2013 dans son rapport annuel relatif au climat d'affaires et d'investissement, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie, avec un PNB de 190 milliards de dollars, l'Algérie reste toujours une destination difficile et non préférée par les investisseurs étrangers.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Chiha Khemici, Keddi Abd elmajid « investissement direct étranger et croissance économique (cas : région du Maghreb) » n°:08 – mai 2013. Université Alger

### 3) Le stock d'IDE :

S'agissant du stock d'IDE en Algérie, il s'élèverait en 2010 à 19.20 Mds USD, soit 12.3 % du PIB, en progression de 13 % par rapport à 2009 (17 Mds USD), il a cru en moyenne de 17 % par an depuis 2003, année où son montant était évalué à 6.4 Mds USD. Sa part dans le PIB a régulièrement oscillé entre 8.5 % et 9.5 % entre 2003 et 2008 avant de bondir à 12.3 % en 2009 et en 2010. Il en va de même de sa part dans le stock mondial d'IDE, stable à 0.07 entre 2003 et 2007 avant d'atteindre 0.09 % en 2008 et 0.1 % en 2010. Sur la même période (2003-2010). Sa part totale régionale est demeurée relativement stable, oscillant entre 13.6 % et 17 % avec une moyenne de 15.6 % (contre 41 % pour le Maroc, 33 % pour la Tunisie, 9 % pour la Lybie et 2 % pour la Mauritanie). Le niveau du stock en Algérie reste faible comparativement à celui des pays de la région, en 1990 la Tunisie a réalisé des stocks d'IDE très importants de ceux de Maroc et de l'Algérie, mais à partir de 2000 le stock de Maroc commence à augmenter passant de 2.5 à plus de 41 % Mds USD de 1990 à 2008, et il a dépassé même celui de la Tunisie à partir de 2006. L'Égypte avant la révolution était le pays qui accumulait l'essentiel de stock de la région avec 60 Mds USD en 2008.<sup>8</sup>

À partir de l'année 2011 à 2013 le stock d'IDE oscillé entre (6.38% et 11.80%) par années qui représente respectivement (21 780, 23 264 et 25710 million dollars) comme représente le tableau suivant

**Tableau II-3 : le stock des IDE entrant entre 2010-2013.**

	2010	2011	2012	2013
<b>Stock d'IDE</b>	19 209	21 780	23 264	25 710

Source : CNUCED 2014

En termes de flux d'IDE algérien sortants se sont élevés à 226 millions USD en 2010, pour un stock détenu à l'étranger 1.8 Mds USD, soit des montants qui représentent respectivement 0.14 % et 1.14 % du PIB national. Même si leur montant est plus important qu'au début des années 2000 (compris entre 215 et 318 MUSD de 2007 à 2010) et sans commune mesure avec les flux entrants. Cette faiblesse historique notamment par le fait que la loi bancaire algérienne interdit tout investissement à l'étranger aux sociétés étrangères, à l'exception de la SONATRACH, la société nationale d'hydrocarbure.

<sup>8</sup> CNUCED 2010

### **Section 3 : les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie**

. Dans cette section nous expliquerons les différents facteurs qui poussent les investisseurs étrangers à investir en Algérie et les différents obstacles qui freinent la promotion d'investissement étranger de ce pays

#### **1) Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie**

L'Algérie l'un des pays qui possède des facteurs abondants favorables à l'attractivité des investissements directs étrangers est qui sont résumés ci-dessous

##### **1.1. Proximité géographique**

L'Algérie à l'instar des autres pays méditerranéens, bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, avec sa proximité avec l'Europe, l'Afrique et les pays arabes. Cette remarquable position et lui permet de tirer d'avantage pour attirer les capitaux étrangers.

##### **1.2. Disponibilité des ressources naturelles<sup>9</sup>**

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables et le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers. D'après les données de LADI :

- L'Algérie occupe la 15<sup>ème</sup> place en matière de réserves pétrolières, la 18<sup>ème</sup> en matière de production et la 12<sup>ème</sup> en exportation.
- L'Algérie occupe la 7<sup>ème</sup> place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5<sup>ème</sup> place en production et la 4<sup>ème</sup> en exportation pour le gaz naturel liquéfié.

Ainsi, en ce qui concerne le gaz naturel, forte de 50 % des réserves, 48% de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, l'Algérie n'a pas de rival dans la méditerranée

- L'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union européenne(UE) en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total.

---

<sup>9</sup> KPMG Algérie investir en Algérie édition 2011.p.33.



➤ le domaine minier Algérien, de 1, 5 millions de km<sup>2</sup>, est encore largement sous exploité.

Ce secteur a connu des évolutions importantes, depuis l'adaptation de la loi numéro 91-21-du 4 décembre 1991, amendant la loi numéro 8-14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur a l'investissement étranger. Cette démarche novatrice donnée une véritable impulsion au partenariat. En effet de 60 contrats d'exploration ont été signes depuis 1992 entre la compagnie nationale SONATRACH et des compagnies pétrolières sans compter les derniers appels et attribution mise en œuvre dans l'activité d'exploitation sous la forme de contrat de partage de production, le partenariat ne se limite pas a ce domaine' il se prolonge en aval par le création des sociétés mixtes dans les activités de services, de maintenance et d'engineering.

### **1.3. Abondance des ressources humaines<sup>10</sup>**

L'Algérie a en sa possession un réservoir de ressource humaine important, forme de 75 % de la population algérienne en âge de formation.de plus l'éducation et la formation ont toujours été une préoccupation de l'État algérien, en effet, depuis son indépendance, l'Algérie a opté pour une école gratuite et obligatoire.

Grâce à un effort budgétaire soutenu et des investissements importants environ le quart de son budget global (fonctionnement et équipement), l'algérien assure aujourd'hui l'accès à l'école a environ 98% des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école et maintient un taux de scolarisation supérieur à 85% des enfants âgés de 6 à 14 ans, ainsi, on a chaque année

- 680 5235 inscrit au collège ;
- 939 000 inscrits à l'université ;
- 464 000 inscrites en formation professionnelles ;
- 40% comme taux annuel moyen de réussite aux baccalauréats ;
- +120 000 diplômes universitaires en moyenne issus de +80 établissements ;
- 190 000(en moyenne) diplômes de formation professionnelle issus de 658 établissements.

---

<sup>10</sup> ANDI investir en Algérie.2010 .p.14

**1.4. Développement des infrastructures<sup>11</sup>**

L'État algérien a inscrit le développement des infrastructures comme option stratégique durant l'année 2000. la construction de son image, suite à une régression économique sur une longue période gravée par une instabilité politique et sociale, a été la raison principale de renouvellement d'intérêt pour les infrastructures. La volonté du gouvernement s'est traduit dans le plan de soutien à la croissance économique (PSRE) de 2002-2004 et le plan complémentaire de soutien de croissance (PESC) DE 2005-2009, avec, une enveloppe globale dépassant les 180 milliards de dollars.

Les dépenses d'investissement public, devenues importantes, placent l'État algérien dans un statut d'État développeur par rapport aux années passées, et le financement de ces grands projets d'infrastructures n'implique pas d'endettement public puisque la fiscalité pétrolière y fait face.

L'Algérie dispose ainsi d'une tissu infrastructure assez importante, décrit comme suit

- un réseau routier de plus 107 000 km de routes
- un réseau de voies ferrées de 4700 km, situées en général le long de cote et desservant les principales villes portuaires

Les ports marchands et multiservices dont 2 spécialisés dans l'exportation des hydrocarbures

- 35 ports de pêche
- 31 aéroports ouverts au transport aérien, dont 14 aéroports internationaux.

Le PCSC concerne l'ensemble des modes de transport (autoroutier, routier, urbains, ferroviaire, aéroportuaire) ainsi que d'autres infrastructures d'accompagnement (administration, formation et informatique).

Comme aussi la question des infrastructures maritimes occupe une place très impotente dans la politique de gouvernement.

---

<sup>11</sup> ANDI investir en Algérie 2010. p.15

**1.5. Rétablissement des équilibres macro-économiques et une situation économique favorable<sup>12</sup>**

En effet, l'économie a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables et performant depuis 1999 un retour graduel à la croissance économique. Le rétablissement de ces équilibres (la balance commerciale excédentaire, taux d'inflation et déficit budgétaire maîtrisés, taux d'intérêt attractif à l'investissement) a permis d'engager un processus de réformes structurelles des différents secteurs d'activité (poste et télécommunication, transport aérien et maritime, énergies, tourisme... etc.).

Grâce aux politiques macro-économiques prudentes et aux prix élevés pétrole, l'Algérie a notamment réduit son endettement extérieur, la baisse de taux d'inflation, une croissance soutenue et ceci grâce à la stabilisation du secteur des hydrocarbures et à la performance dynamique des secteurs liés au programme d'investissement public notamment les secteurs des services et de bâtiment, une augmentation de réserve de changes et des exportations surtout hydrocarbures, qui ont progressé d'environ 32 % sous l'effet de hausse soutenue des prix du pétrole.

**2) Les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie**

L'Algérie se caractérise par des richesses naturelles importantes et diversifiées, les réserves de gaz de l'Algérie étant parmi les premières au monde (forte de 50% des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel), ainsi que le sous-sol abrite d'immenses gisements de pétrole et de gigantesques autres ressources (phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin... ). Malgré ces atouts elle reçoit sur son chemin nombreux obstacles qui sont soulignés ci-dessus

**2.1. L'état du marché intérieur**

L'Algérie d'aujourd'hui est résolument engagée sur le chemin de la modernité. Elle a conduit des changements profonds pour maîtriser sa démographie, transformer sa vie politique, renforcer sa sécurité et moderniser son économie. Elle élargit sa coopération internationale en forme le vœu que tous ses partenaires jouent un rôle encore plus grand dans son entreprise de modernisation sans précédent. Le marché intérieur reste désorganisé. Les

---

<sup>12</sup> KPMG « Guide en Algérie » édition 2012 p.45.

Pratiques irrégulières y sont légions : ventes sans factures, concurrence déloyale, poids de l’informel, contrefaçon, pots-de-vin. Tous ces maux n’incitent pas à investir en Algérie.<sup>13</sup>

**2.2. Absence de partenaires fiables**

Les investisseurs étrangers se plaignent de l’absence de partenaires fiables. En effet, l’absence d’un grand nombre d’entreprises d’envergure joue en défaveur de l’investissement en Algérie.

**2.3. Complexité des procédures**

Il faut beaucoup de documents pour créer une entreprise en Algérie. L’Algérie est classée parmi les derniers pays en matière de facilitations pour créer sa propre affaire<sup>14</sup>. La bureaucratie freine et décourage les petits investisseurs et entrepreneurs. Elle a aussi examiné les conditions de création d’entreprise, le nombre d’étapes, la durée et les coûts requis d’une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement débiter son activité. Enregistrer une propriété n’est pas une mince affaire aussi, note le rapport qui recense 15 étapes contre 5 en Tunisie et seulement 4 au Maroc. Il faut, en outre, patienter 51 jours pour l’enregistrement final. 46 jours au Maroc, 37 en Tunisie et 31,8 dans les pays de l’OCDE. Les investisseurs en Algérie ont indiqué leur grand mécontentement du système douanier; les investisseurs potentiels et existants ont signalé que les problèmes rencontrés pour les démarches douanières étaient un parmi les plus grands obstacles à l’investissement. Le tableau suivant montre le nombre de procédures et leurs durées d’enregistrement pour quelque pays d’Afrique

**Tableau II-4 : le nombre et la durée des procédures de quelque pays d’Afrique**

	Année	Nombre de procédures	Délais (jours)
Algérie	2004	14	24
Algérie	2009	14	24
Egypte	2004	13	37
Egypte	2009	6	7
Maroc	2004	11	36
Maroc	2009	6	12
Tunisie	2004	10	11
Tunisie	2009	10	11

Source : d’après le rapport Doing Business 2005 et 2010.

<sup>13</sup> Abdellatif BENACHENOU. «Algérie. La modernisation maîtrisée » .ministre des finances2000-2008.p5

<sup>14</sup> Le rapport de la Banque Mondiale (B.M 2009)

#### **2.4. Problème d'accès aux infrastructures en Algérie**

Des experts du Forum économique mondial dans leur dernier rapport (avril 2009) parlent de plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure et les lenteurs des délais, avec tous les problèmes d'accès au foncier.

Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensable à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier...Etc.... Même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et se tourner vers d'autre pays comme le Maroc ou la Tunisie qui sont plus performants.

#### **2.5. Faible protection des investissements**

L'Algérie est perçue comme un état moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la BM a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4 % du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.<sup>15</sup>

#### **2.6. Le foncier**

L'une des raisons essentielles à la faiblesse des flux d'investissements reste le foncier. Il constitue un obstacle majeur à l'investissement, qu'il soit algérien ou étranger. Beaucoup de retard a été mis pour présenter un portefeuille de foncier industriel suffisant mais aussi l'impossibilité aux étrangers d'acquérir des biens contrairement au pays voisins (Maroc, Tunisie). Le choix s'est porté sur la concession au lieu de vendre à des prix abordables de terrains avec des garde-fous pour empêcher la spéculation et le problème des délais et faciliter l'accès au foncier aux entreprises.

#### **2.7. Réformes du secteur bancaire: un bilan mitigé**

Une étude, réalisée par des experts de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue

---

<sup>15</sup> Guide investir en Algérie. 2011.p39

le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives<sup>16</sup>.

Selon le rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, le secteur bancaire a connu des mutations, mais reste marqué par des archaïsmes à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques. Pendant longtemps orienté quasi exclusivement vers le secteur public, les banques publiques se tournent de plus en plus vers les investisseurs privés. La réforme de 1990 dite « loi sur la monnaie et le crédit » a constitué le socle sur lequel reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire.

Ainsi, de nouveaux agréments et autorisations d'exercice ont été accordés à plus d'une dizaine de banques privées nationales ou étrangères. Cette ouverture a permis l'émergence d'une concurrence entre les banques, mais le secteur public reste dominant à la fois par le volume des engagements, la densité du réseau et le niveau de risques. Les banques privées restent prudentes et prennent peu d'engagements : en effet, elles sont encore peu nombreuses et la présence des banques étrangères reste limitée. Cependant, les autorités publiques ont encore de grands efforts à faire pour mettre à niveau un système bancaire qui demeure archaïque et fragile.

Ce secteur reste dominé par la forte présence de l'État. Le nombre de banques privées a certes augmenté, mais elles ne représentent que 6 % du marché. Par ailleurs, avec la faillite de la Banque El Khalifa et le retrait d'agrément de la Banque commerciale et industrielle de l'Algérie (BCIA), l'image du secteur bancaire algérien reste très négative auprès des investisseurs potentiels. En effet, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements. Le rôle de la Banque d'Algérie dans ce domaine est notamment décrié. Cependant, l'adoption récente de l'ordonnance modifiant la loi sur la monnaie et le crédit va permettre de renforcer la sécurité financière, et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché, comme l'a indiqué l'Association algérienne des banques et établissements financiers. Il est à noter que depuis le processus de réforme bancaire de 2000, l'environnement bancaire et financier s'est certes amélioré du point de vue des investisseurs étrangers, mais qu'il ne répond toujours pas aux besoins de ces

---

<sup>16</sup> Abdelouahab Rezig . « Algérie, Brésil, Corée de sud trois expériences de développement. OPU ». Alger. p 125.

derniers. Afin d'identifier et de mettre en valeur les potentialités du pays dans le secteur bancaire, le rapport de la CNUCED propose les recommandations suivantes :

- Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement.
- Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.
- Accroître les compétences en techniques financières de Marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée. Permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle.

### **2.8. L'absence de visibilité**

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également dissuasif à l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général.

### **2.9. Mauvaise images et un déficit de communication**

La méconnaissance du milieu des affaires étranger des nouvelles réglementations adoptée en vue de la libéralisation de l'économie nationale une faible communication sur les réformes et par conséquent une mauvaise application des nouvelles règles et procédures affectent Négativement et considérablement l'image que reflète l'Algérie à l'extérieur influant ainsi sur l'attractivité du pays aux investisseurs étrangers.<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> Makrane Hanane « le rôle des IDE dans le secteur bancaire algérienne ».2009.

Tableau II-5 : les forces et les faiblesses, opportunités et menaces les investissements en Algérie<sup>18</sup>

Forces	Faiblesses
-rétablissement des équilibres macroéconomiques.	-retard dans les infrastructures.
-évaluation positives des réformes achevées par les milieux étrangers des affaires.	-ralentissement dans la mise en place des réformes de deuxième génération.
-volante réformatrice des autorités.	-ralentissement important dans les réformes bancaires et financières.
-faible cout de l'énergie	-difficulté d'accès au financement pour les PME/PMI.
Taille potentielle du marché (+30 millions de consommateurs)	-secteur informelle important.
-force de travail jeune et maitrisant plusieurs langues.	-lenteurs judiciaires.
-proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique.	-difficulté d'accès au foncier industriel.
Progressive intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale(OMC).	-fort déficit d'image et de communication.
-disponibilité de ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur de ces dernières.	-manque d'information qualitative sur les IDE par secteur d'activité et par origine.
-ressources humaines abondantes et flexibilité du marché du travail.	-manque d'expertise en termes d'IDE et de ciblages des secteurs.
Opportunités	Menaces
-hydrocarbures et énergie.	-lenteur des déréglementations.
-infrastructures des NTIC (IPS, E-banking, Satellite, Wireless.....).	-lenteur bureaucratique de l'administration publique.
- Mines.	-retard dans la mise à niveau des fonctionnaires de l'administration publique.
-agroalimentaire privatisation d'Algérie télécom en 2003 troisième licence GSM.	-faible taux de pénétration des NTIC qui limite le développement du secteur dans son ensemble.
-Tourisme	-mise à niveau des politiques nationales et vis-à-vis des obligations internationales de l'Algérie.
1-électronique Parc technologique de sidi-Abdallah Pêche	-manque de coordination entre les politiques nationales
-futur adhésion à l'OMC	-fuite des cerveaux.

<sup>18</sup> Examen de la politique de l'investissement en Algérie. Sur le site de la CNUCED [www.unctad.org/fr/docs.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs.pdf)



-zone de libre-échange avec l'UE prévue en 2020.	-chevauchement des fonctions des institutions chargées de l'investissement.
--	---

## **Conclusion**

Le présent travail de recherche nous a permis d'affiner notre connaissance sur le cadre légal des investissements étrangers en Algérie et aussi les différents avantages et les garanties accordées aux investisseurs étrangers ainsi que l'évolution des flux durant les différentes périodes.

À la lumière de notre travail il est possible aussi de tirer une première hypothèse de l'existence d'une attractivité des IDE en Algérie, grâce à la forte attractivité de ce pays, comme aussi nous avons permis de dégager une seconde hypothèse d'une faible politique d'attractivité des investissements étrangers dans notre pays, puisque l'Algérie a tout de même réussi à attirer un bon nombre d'IDE, en ce qui concerne le troisième nous affirmer cette deuxième hypothèse.

Plusieurs investisseurs ont été attirés par les opportunités qu'offre l'économie algérienne aux investisseurs étrangers, et d'autres ont préféré ne pas franchir les frontières algériennes. Ce chapitre nous a permis aussi de mieux connaître les points forts et les points faibles de l'économie algérienne.

### **Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie**

Chacun des pays maghrébins présente un profil particulier. Au Maroc, malgré les efforts déployés en matière de promotion de l'investissement en vue d'améliorer l'attractivité du pays, dans un contexte de stabilité politique remarquable, un certain nombre de contraintes structurelles et administratives empêchent la pérennisation des IDE dans le royaume.

Cependant, la Tunisie représente un site attractif aux capitaux étrangers. La disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, les simplifications continues des procédures relatives à l'investissement, constituent les atouts majeurs de ce pays.

Dans ce chapitre, nous allons traiter la question des IDE succinctement dans les deux pays limitrophes de l'Algérie, Aussi qu'une analyse comparative des IDE entre les trois pays voisin.

#### **Section 01 : Les IDE au Maroc**

Le Maroc, depuis son indépendance, n'a cessé d'encourager les investissements directs étrangers, et cela, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les flux d'IDE varient toutefois fortement d'une année sur l'autre en raison des difficultés du Maroc à développer une dynamique indépendante des opérations de privatisation. À moyen terme, le tarissement progressif des privatisations pourrait donc entraîner une baisse des flux d'IDE. D'autre part, l'examen des secteurs d'activités vers lesquels se sont orientés les investissements étrangers au Maroc permettrait une meilleure connaissance du degré d'attractivité des différentes branches économiques.

Dans cette section on essaiera d'entamer les différents avantages offerts par le Maroc afin d'attirer les investissements directs étrangers en suite on passera à présenter ainsi leurs obstacles et enfin on exposera l'évolution des flux IDE durant la période 2005-2012.

##### **1) Présentation géographique, démographique et économique du Maroc**

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

D'une superficie<sup>1</sup> de 446 550 Km<sup>2</sup>, le Maroc est situé au Nord-Ouest de l'Afrique, le pays est délimité au nord par le détroit de Gibraltar et la Mer méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'est par l'Algérie et à l'ouest par l'Océan Atlantique, le territoire jouit de façade maritime importante avec 3 500 Km de côté, sa capitale est Rabat, et la plus grande ville est Casablanca, la monnaie c'est le dirham, est une population de 33 millions d'habitants en 2014, densité 73.9 habitants/Km<sup>2</sup>.

Elle détient un PIB de 90 milliards dollars, IDH 0.591% (130<sup>ème</sup> place), le taux de chômage 9.6% de population active et taux d'inflation 1.6%.

Ces principaux clients : la France 21.4%, Espagne 18.9%, Brésil 6%. Ces principaux fournisseurs : Espagne 13.5%, France 12.9%, Etats-Unis 7.5%.

La répartition sectorielle de PIB est comme suite :

- Agriculture 14.6%
- Industrie 27.3%
- Services 58.0%

### 2) Les dispositifs d'incitation des investissements au Maroc

Le Maroc cumule de nombreux avantages, il se trouve d'abord à trois heures en moyenne des capitales de vieux continent, une proximité qui permet de fréquents aller-retours avec l'Europe à des prix raisonnables.

Sur place, le niveau Le Maroc est en plein essor économique, offre de nombreuses opportunités aux investisseurs. De vie, le niveau de vie se révèle ensuite beaucoup moins élevé qu'en Europe, donnant à ses ressortissants un pouvoir d'achat plus important. C'est particulièrement vrai dans le domaine immobilier, les prix du bâti restent très intéressants, ainsi que celui de main d'œuvre. Côté fiscalité, le système marocain se montre favorable, notamment pour les retraités, et offre des garanties réelles sur le transfert des capitaux investis et des plus-values enfin, le Maroc est un pays stable politiquement et économiquement.

#### 2.1. Une fiscalité attrayante

Au Maroc, l'impôt sur la fortune ainsi que les droits de succession n'existent pas. Mais les avantages fiscaux ne s'arrêtent pas là, les retraités étrangers résidant au Maroc bénéficient

---

<sup>1</sup> [www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/maroc/presentation-du-maroc](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/maroc/presentation-du-maroc)

d'une réduction de 80% du montant d'impôt du au titre de leur pension, correspondant aux sommes transférées attitre définitif en dirhams. Maroc un pays en plein essor économique.

### 2.2. Un investissement simple et rapidement rémunérateur

- Les modalités et règles d'achat d'un bien immobilier au Maroc, qu'il s'agisse d'un appartement, d'un commerce ou même d'u terrain' sot sensiblement les mêmes qu'en Europe. En effet, dans ce domaine, les lois marocaines s'inspirent largement du modèle français.
- La libre convertibilité du dirham organisée par la loi cadre numéro 18-95 garantit et facilite pour les étrangers la réalisation d'opérations d'investissements au Maroc, le transfert des revenus engendrés par lesdits investissements et celui de produit de sa cession ou de sa liquidation.
- Afin de financer l'achat ou la construction d'opération de biens immobiliers, les personnes étrangères non résidentes ont la possibilité d'obtenir des crédits en monnaie locale de la part des banques marocaines

### 2.3. Un investissement accessible

En termes de rapport surface/prix, les biens immobiliers marocains sont nettement plus intéressants que leurs équivalents européens. À cet excellent rapport s'ajoute une qualité de prestations appréciable.

Aujourd'hui la meilleure opportunité sont sans doute les terrains non bâtis' qui peuvent être exploités dans le domaine de l'agriculture bien sure, ou dans celui de tourisme. Le Maroc recèle encore en effet de nombreuses étendues vierges de toutes constructions, au cœur de magnifiques paysages.

Dans la région du moyen atlas par exemple, il existe peu d'infrastructures touristiques, pour permettre aux mateurs de profiter des atouts locaux. C'est donc le moment idéal pour y développer des gites ruraux, des refuges de montage ou pourquoi pas des restaurants gastronomiques, tant les environs regorgent savoureux poisson d'eau douce.

Autant de projets qui peuvent inscrire dans une démarche durable et solidaire, à laquelle les Européens sont plus en plus sensibles, afin de protéger cette nature encore préservée et l'équilibre de vie des populations locales.

### **2.4. Une stabilité politique et une situation géographique stratégique**

Situé au nord-ouest du continent africain et à 15 kilomètres de l'Europe dont il est séparé par le détroit de Gibraltar, le Royaume du Maroc est un carrefour géostratégique privilégié entre l'Afrique, l'Europe et le monde arabe. La superficie du pays est de 710 850 km<sup>2</sup> bordés par l'Atlantique à l'ouest et la Méditerranée au nord, le Maroc est limitrophe de l'Algérie à l'est et de la Mauritanie au sud.

Cet emplacement géographique exceptionnel se double d'une proximité culturelle avec l'Europe qui tient à la connaissance assez répandue des langues étrangères, notamment le français et l'espagnol.

### **2.5. Une économie libérale et des perspectives de croissance**

Les réformes économiques et structurelles amorcées par le Maroc à partir des années 1980 ont permis le renforcement de la stabilité macroéconomique grâce à des taux d'inflation maîtrisés, à un excédent de la balance des paiements depuis plusieurs années par suite de l'évolution favorable de la balance courante du fait du rapatriement des fonds des travailleurs marocains résidant à l'étranger et enfin, à une augmentation des recettes du tourisme et des investissements étrangers directs (IED).

L'amélioration continue du climat des affaires, l'ouverture commerciale conjuguée à la libéralisation des secteurs productifs et à la régulation du marché, et l'engagement du pays dans une série d'accords commerciaux et de libre-échange renforcent davantage l'intégration économique du Maroc.

Le pays s'est engagé, au cours de la dernière décennie, dans un ambitieux programme de réformes structurelles dans plusieurs domaines, l'objectif étant d'amener l'économie

Marocaine vers une croissance plus soutenue, d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les disparités sociales et régionales.

### 2.6. Des stratégies claires et cohérentes

Dans le cadre de sa politique de développement, le Maroc s'attache à favoriser la croissance des différents secteurs d'activité notamment les secteurs d'activité non agricoles afin que le taux de croissance global soit moins dépendant des aléas climatiques. Cette politique accorde une attention particulière à certains secteurs à haute valeur ajoutée ainsi qu'aux secteurs de services à fort potentiel d'emploi :

- Le « Programme Émergence » prévoit une stratégie industrielle propre à positionner le Maroc dans de nouveaux créneaux porteurs. Il cible sept secteurs clés de l'industrie dans lesquels le Maroc dispose d'avantages comparatifs importants. Il s'agit de la délocalisation, des composants électroniques de pointe, des équipements automobiles, des équipements aéronautiques, du textile, des produits agricoles, des produits de la mer et de l'artisanat.
- Aujourd'hui, la stratégie a été étendue à d'autres secteurs pour englober ceux de la biotechnologie, de la nanotechnologie et de la microélectronique. Le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications réalise un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de dollars. Son développement fait, à son tour, l'objet d'une stratégie baptisée « contrat progrès 2006-2012 », qui vise à doubler son chiffre d'affaires en 2012 et à faire entrer le pays dans la société de l'information et du savoir.
- Le secteur du tourisme, considéré comme l'un des moteurs du développement économique et social du pays, s'est doté d'une stratégie de développement « Vision 2010 », dont l'objectif est de porter le nombre de touristes à 10 millions en 2010. Cette stratégie est principalement axée sur le balnéaire avec le « Plan Azur » (l'aménagement et le développement de six stations balnéaires). Une nouvelle Vision 2020, élargissant le processus de développement touristique à de nouvelles zones géographiques et d'autres branches d'activité touristique, est en cours d'élaboration.
- Le Maroc n'a pas omis d'établir des stratégies pour le secteur agricole puisqu'il a lancé en avril 2008 le « Plan Maroc vert », dont les objectifs sont axés sur l'amélioration de la performance, le développement social (projets de reconversion, de diversification et d'intensification) et l'accroissement du PIB agricole de 9,7 milliards de dollars à près de 13,8 milliards de dollars.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

- La « Vision 2015 » pour le secteur de l'artisanat cible la restructuration de ce secteur ainsi que l'émergence et le développement d'un tissu de producteurs de référence. Dans le secteur de l'énergie, la filière des énergies renouvelables est prometteuse pour les investisseurs en raison du déficit des ressources d'hydrocarbures au Maroc et de la proximité des marchés demandeurs de ces ressources.
  
- Dans le domaine de la pêche, le plan Halieutis, lancé en 2009 en complément du plan Maroc Vert, est centré sur l'exploitation durable des ressources halieutiques, le développement d'une pêche performante et l'amélioration de la compétitivité du secteur.
- Le « Projet marocain de l'énergie solaire » vise la mise en place en 2020 d'une capacité de production électrique à partir de l'énergie solaire de 2 000 MW sur cinq sites. Ce projet doit contribuer aux efforts de réduction de la dépendance énergétique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre.
- Le Maroc a lancé en 2010 une nouvelle stratégie logistique, dont l'objectif est d'optimiser les flux de marchandises, de développer les capacités du secteur (formation, mesures incitatives) et de renforcer sa régulation. La stratégie bénéficiera d'un investissement global à hauteur de 8 milliards de dollars à l'horizon 2015 et 14,8 milliards de dollars en 2030.
- Le programme<sup>2</sup> « Maroc Numérique 2013 », initié fin 2009, consacrera plus de 636 millions de dollars au développement de l'économie numérique, notamment à travers l'amélioration de l'accès au haut débit et l'informatisation des PME.

### 3) Les obstacles des IDE au Maroc

Il existe des déverse obstacles a caractère macro-économique et sociopolitique qui bloque l'attractivité des investissements directs étrangers au Maroc est on distingue :

#### 3.1. Les obstacles macro-économiques

Sur le plan macro- économique le Maroc dispose des devers obstacles qui son résumé comme suite :

##### A) L'exiguïté du marché local

---

<sup>2</sup> [https://ccdcoe.org/sites/default/files/strategy/Maroc\\_CyberSecurity\\_2013\\_FR.pdf](https://ccdcoe.org/sites/default/files/strategy/Maroc_CyberSecurity_2013_FR.pdf)

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

La taille du marché constitue un énorme obstacle pour le Maroc en termes d'accueil des IDE. En effet, la taille du marché local constitue un avantage de délocalisation important, important, comme le souligne Laura Baeza : « Le marché intérieur est l'un des éléments les plus déterminants de l'attractivité ou non des investissements étrangers directs... Les pays à faible revenu ne sont attrayants que s'ils ont une population importante et des perspectives raisonnables de développement<sup>3</sup> ».

En effet, le Maroc ne compte que 30 millions d'habitants, dont seulement une partie participe réellement aux circuits de consommation, et comme le souligne M. Fouad Ammor : « Le facteur d'attraction le plus important de l'IDE d'après la plupart des études réside dans le poids et l'importance de la demande locale, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de larges franges de la population du pays d'accueil.. Les perspectives macro-économiques au Maroc sont relativement rassurantes, mais entachées par l'absence d'une classe moyenne, entre les couches pauvres et l'élite, il n'y pas de développement de classe moyenne pour fournir une demande ».

### **B) Atténuation des atouts naturels de l'économie marocaine pour l'investissement étranger**

Parmi les critères d'attractivité des IDE figure le niveau de l'infrastructure d'accueil : Cependant, on constate qu'au Maroc la qualité de l'infrastructure mise en place laisse beaucoup à désirer. Sur un territoire de 710 850 Km<sup>2</sup>, le réseau routier ne couvre qu'une partie très étroite du pays; sa longueur n'est que de 60 000 km dont seulement la moitié dispose d'un revêtement.

Quant aux voies ferrées (avec 14 lignes représentant seulement 1097 km de réseau ferroviaire) ; elles se limitent aux régions côtières et ne dépassent pas Marrakech vers le sud.

S'agissant des infrastructures portuaires, elles sont marquées par la lenteur du service, le coût élevé et la faible capacité de stockage.

### **C) La qualité des ressources humaines**

La qualité de la main d'œuvre, sa productivité, sa formation constituent un élément primordial de localisation pour les IDE, dans le cas du Maroc, il faut développer la productivité du travail par l'amélioration des ressources humaines.

---

<sup>3</sup> <http://www.blog.saeed.com/2012/07/obstacles-macro-economiques-des-investissements-etrange/>



## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

En effet, le faible niveau de qualification des ressources humaines marocaines est un véritable handicap pour la productivité, la rentabilité et la qualité du produit. Ce handicap majeur donne naissance à des investissements de faible productivité, exploitant une main d'œuvre non qualifiée et moins coûteuse, et diffusant une technologie peu sophistiquée.

### **D) Obstacles touchant le fonctionnement de l'entreprise**

L'étroitesse du marché intérieur résultant de la faiblesse du pouvoir d'achat moyen ainsi que les risques d'instabilité sociale

- Les inquiétudes découlant du risque de mise en place de législation restrictives aux activités des investisseurs étrangers.
- La concurrence déloyale due à la contrebande et la puissance du secteur informel.
- Le poids excessif de la fiscalité sur le personnel d'encadrement entraînant soit un non recrutement, soit un recrutement qualitativement insuffisant par rapport à la nécessité d'adaptation du tissu industriel et à la concurrence internationale.
- Le retard des administrations dans les paiements.
- L'insuffisance du niveau de la formation professionnelle.

### **E) La contrebande et la contrefaçon**

Le Maroc, signataire de l'accord d'association avec l'UE, ne peut plus tolérer chez lui un marché informel alimenté par la contrebande et consolidé par la contrefaçon, deux points noirs qui entachent l'image du Maroc, et le privent des IDE essentiels à la mise à niveau de son économie, et pour assurer la performance de sa croissance économique.

La dépendance de l'économie marocaine par rapport au marché informel représente 30 % du PIB global. Ce secteur a rendu le marché local inefficace, peu compétitif, et a réduit graduellement le volume des exportations de l'industrie nationale. En effet, le textile et le cuir, à titre d'exemple, qui attiraient par le passé des IDE ont le plus souffert du développement des articles contrefaits.

Cependant, le Maroc, encore loin d'enrayer ce fléau à court terme, est sur la bonne voie. Ainsi, pour atténuer ce fléau, le Maroc s'est doté d'une loi contre la contrebande et la contrefaçon, en effet, le Maroc a réagi en se dotant d'une loi moderne visant à atténuer l'ampleur de ce phénomène, soutenu par des réseaux assez influents, enracinés dans les grandes villes du Maroc. De ce fait, les autorités concernées (tribunaux, juges, douanes, police

judiciaire) doivent passer à la vitesse supérieure, si elles ont vraiment l'intention d'endiguer rapidement la vague des produits contrefaits.

### **F) Coûts des facteurs**

Ils constituent un des éléments pris en considération par l'investisseur pour décider de la réalisation d'un investissement dans tel ou tel pays .même s'ils ne déterminent pas à eux seuls la compétitivité d'une économie donnée ,le niveau des coûts de production revêt une grande importance du fait qu'il regroupe les salaires et les charges sociales , les coûts du capital, de l'énergie et de l'immobilier , les services de transport, des télécommunications et des divers infrastructures la fiscalité ...etc.

### **3.2. Les obstacles d'ordre sociopolitique**

Les blocages<sup>4</sup> dont souffre l'investissement au Maroc en général et l'investissement étranger en particulier ne sont pas dus seulement à des entraves d'ordre matériel (insuffisance de l'infrastructure, mauvaise application de la législation, inadaptation de l'environnement législatif et réglementaire ...etc.) mais aussi à des facteurs qu'on peut qualifier d'ordre non économique, c.à.d. ayant trait aux facteurs immatériels, notamment politiques, organisationnelles ,éthiques, culturels, et qui influencent très fortement l'asphère économique .

Parmi ces entraves on peut citer les manquements à l'état des droit, les insuffisances du système de l'éducation, formation, la propagation de l'administration marocaine, l'inefficacité des institutions élus, la complexité des relations professionnelles, l'absence d'un projet économique et social fédérateur.

#### **A) Les lourdeurs administratives**

Deux caractéristiques dominant : lourdeur de procédures qui privent le Maroc d'un nombre important d'investisseurs potentiels d'une part, et la corruption d'autre part. Ainsi, les problèmes posés par les lourdeurs de l'administration représentent des facteurs dissuasifs de l'implantation des IDE au Maroc.

#### **B) Manquement à l'Etat de droit**

---

<sup>4</sup> <http://www.blog.saeed.com/2012/08/obstacles-socio-politiques-des-investissements-au-maroc>

Dans la quasi-totalité des études et enquêtes réalisées sur les obstacles à l'investissement étranger au Maroc apparaît le phénomène de la corruption qui constitue un des freins au développement, car elle sape les efforts visant à promouvoir la croissance économique et empêche, par conséquent, toute gestion judicieuse des ressources. Or il est patent que la corruption s'épanouit plus là où sévit un déficit démocratique.

Le Maroc a réalisé, certes, de grandes avancées dans la voie de la démocratie. Il a besoin actuellement d'une administration qui s'inspire plus de l'État de droit et qui par son comportement, ses actions, donne l'exemple, montre le chemin à suivre en vue d'assumer son rôle de pédagogue et d'éviter les dérapages. L'objectif étant un État fort et efficace et non totalitaire et archaïque. Un État qui assure la stabilité et la sécurité, mais qui incite au progrès économique et à l'épanouissement du potentiel humain.

### **C) Propagation de l'esprit de la rente**

A l'instar d'un certain nombre de pays en développement, le comportement d'un grand nombre d'opérateurs économiques au Maroc reste manqué par l'esprit de la rente et la recherche des opportunités de spéculation. Il est évident que l'Administration n'est pas étrangère à cet état de fait (clientélisme, réseau de relations...etc.). Or les exigences de l'ouverture économique et les impératifs de la création de la « zone de libre-échange » impliquent un tout autre comportement qui doit être orienté plutôt vers la recherche de l'efficacité économique, la valorisation de la production, l'intégration du savoir...etc. ces valeurs constituent les outils d'une bonne intégration dans les arcanes de l'économie mondiale et d'une attraction de l'investissement étranger productif.

### **D) L'ampleur des disparités sociales**

Sur le plan social, malgré l'amélioration quantitative de « l'Indicateur de Développement Humain » le Maroc reste classé au rang 126e dans le « Rapport mondial sur le développement humain ». (*Statistiques effectuées par Perspective monde2009*).

### E) La justice

L'IDE ne s'installera que là où règne la confiance, et cette confiance ne sera acquise que lorsque cet IDE se sentira protégé : cette protection dépend avant tout de l'existence d'une justice fiable.

C'est le constat que révèle un rapport de la Banque Mondiale, dont le contenu évalue les efforts du ministère de la Justice dans son vaste programme de modernisation. Deux volets sont pris en compte : l'objectivité de la justice d'une part, et sa compétence d'autre part.

S'agissant de l'objectivité de la justice marocaine, la critique est double. D'abord, il y aurait une tendance marquée à juger trop en faveur des nationaux, lorsque des étrangers et des Marocains sont en conflit ; ensuite la seconde critique qui introduit une dimension sociale, porte sur le fait que la justice marocaine jugerait trop en faveur des employés, lorsque ceux-ci sont opposés à leurs employeurs.

Concernant le deuxième volet portant sur la compétence des juges, il ressort de ce rapport, que la faiblesse du système judiciaire, réside dans la nature des compétences et de la formation des juges, chargé de statuer et de rendre des jugements sur des conflits opposants les investisseurs étrangers aux locaux.

### F) Déficiences du système d'éducation-formation

Les grands problèmes liés au système d'éducation -formation national sont :

- Le niveau élevé de l'analphabétisme au Maroc en dépit des investissements éducatifs réalisés depuis l'indépendance
- La majorité de la force de travail d'aujourd'hui n'est pas préparée pour l'environnement du travail de demain.
- Le niveau d'encadrement d'entreprise demeure insuffisant. Son amélioration est devenue actuellement impérative.

### 4) Les flux des IDE au Maroc

Les flux des IDE annoncés vers le Maroc connaissent une évolution fortement erratique depuis 2005 (voir figure III.1) et qui ont atteint leurs pics en 2007 avec un montant de

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

(38 milliards dirhams) suite a la hausse des IDE en provenance des pays arabes, notamment les IDE d'origine Émirats arabes unies.

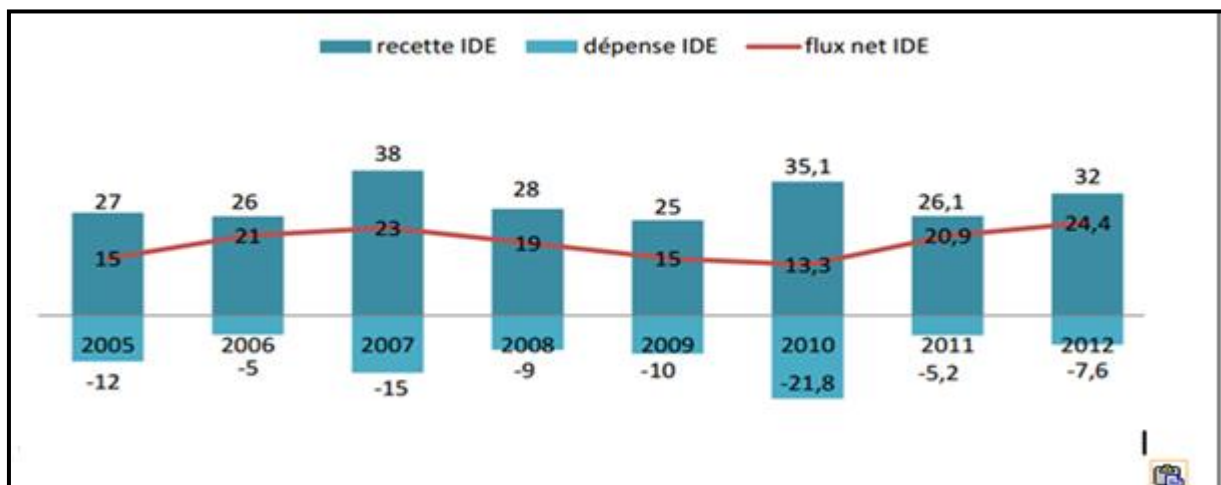
Durant les années (2008-2009) les IDE du Maroc ont enregistré une baisse suite à la crise économique et financière mondial.

Après 2 ans de repli en relation avec la crise économique et financier mondial, les entrées d'IDE en 2010 ont enregistré

selon l'office des échanges une hausse de 28% par apport au 2009, pour s'établir à 32,3 milliards de dirhams.

Les pays Européens sont l'origine de cette hausse, la France a renforcé ses investissements de 6,3milliards de dirhams(+48,9%) en lien notamment avec l'augmentation(a 25%) de la participation du groupe français mutuel dans le capital de BMCE (Bank et l'entrée de France télécom dans le capital de méditel).

**Figure III-01 : évolution des flux nets des IDE au Maroc de la période 2005-2012**



Source : ANIMA 2013

L'Espagne à investir 2,7milliards de dirhams (+75,7%). C'est le cas également de la plupart des pays arabes comme les Emirats arabes unis (922 millions de dirhams ou + 80,1%), l'Arabie Saoudite (267 millions ou +103,4%) et le Qatar (105 millions ou +106,7%)

Inversement, les IDE Koweïtiens ont connu une baisse de 67,4% pour s'établir à seulement 920 millions de dirhams, et les IDE américains ont reculé de 35,2% ou 259millions de dirhams.

Pour les deux années 2011 et 2012, les flux IDE ont évolué, en glissement annuel, de 57% et de 17% respectivement.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

A fin 2012, la répartition des investissements directs étrangers par pays d'origine laisse apparaître une présence des trois pays du Golf dans le top 10 des investisseurs au Maroc ainsi qu'une prédominance des investissements européens avec une part de 49%, suivis des investissements des pays arabes (31%), des pays américains (8%) et des autres pays (12%) :

Par ailleurs, on remarque qu'au titre de l'année 2012, la grande partie des IDE sont en provenance de la France avec une part de 39%, suivi des Emirats Arabes unis puis des Etats-Unis dont les parts sont évaluées à 25% et à 5%.

Les IDE provenant de la France ont affiché une hausse de 48% en 2012 en comparaison avec l'année 2011.

En ce qui concerne les IDE d'origine Emirats Arabes unis et Etats unis, ils ont évolués de 79,5% et de 45,5% respectivement.

Quant aux IDE provenant de l'Arabie saoudite, de l'Espagne et de la Suisse, ils ont accusé une baisse à la fin de l'année 2012 en comparaison avec l'année dernière.

### Section 02 : Les IDE en Tunisie

La Tunisie a connu depuis longtemps l'importance de l'investissement étranger dans le tissu économique et ses effets bénéfiques sur plusieurs indicateurs économiques, sociaux et culturels. Pour cela elle suivit une politique d'attraction des capitaux étrangers, aidée dans son objectif par différents facteurs, par exemple sa position géographique intéressante.

Ainsi, la Tunisie a placé la mobilisation des investissements étrangers au cœur de ses stratégies d'intégration dans les circuits mondiaux et d'occupation d'une place dans l'économie mondiale.

#### 1) Brève Présentation géographique, démographique et économique du Tunisie

La Tunisie est un État d'Afrique du Nord, baigné par la mer méditerranée au nord, et bordé par la Libye au sud et par l'Algérie au sud-ouest et à l'ouest, sa capitale est Tunis est situé dans le nord-est du pays avec une superficie de 162 155K.m<sup>2</sup>, plus de 30% de cette superficie est occupée par le désert du Sahara, sa monnaie c'est le dinar tunisien, une population de 10.77 millions d'habitants, la densité 65.82habitants/K.m<sup>2</sup>.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

Elle détient d'un PIB de 33.3 milliards dollars (2012), IDH 0.712 % (94<sup>ème</sup> place), le taux de chômage 15.3 % de population active en 2013 et taux d'inflation 5.7 %.

Ces principaux clients : la France (27 %), Italie, Allemagne, Espagne et le Suisse. Ces principaux fournisseurs : la France (16.5 %), Italie, Russie, États-Unis et la Suisse.

La répartition sectorielle du PIB est comme suite :

- Agriculture 8.9%
- Industrie 29.6%
- Services 61.5%

### 2) Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie

En étant l'un des pays les plus ouverts et les plus pertinents en matière d'investissement étranger, le climat d'investissement en Tunisie est favorable. Les investisseurs étrangers

Apprécient les politiques économiques et la stabilité sociale du pays, outre la proximité géographique de l'Europe.

L'agence tunisienne de promotion des investissements étrangers attire l'attention en particulier sur les possibilités d'investissement dans les domaines de la privatisation, de concessions, les partenariats technologiques internationaux et d'un large éventail de secteur de (électricité, électronique, industrie automobile, textile, cuir, agrobusiness, la pharmacie, l'emballage, ainsi que des technologies de l'information et tourisme).

#### 2.1. Incitations générales

Il s'agit essentiellement de :

- abattement sur les revenus ou sur les réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou des bénéfices soumis a l'imposition sur les besoins et les équipements non présents en Tunisie.
- limite à 10% de la TVA aux importations des équipements.
- Possibilité de choix du régime fiscal d'amortissement décroissant sous la forme de matériels et d'équipements pour la production dont l'usage est d'une durée supérieure a sept ans

#### 2.2. Incitations spécifiques

Elles concernent pratiquement :

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

- avantages pour les entreprises totalement exportatrices
- exonération totale des impôts sur les bénéfices provenant des exportations pour les premières dix années (à partir de la 11<sup>ème</sup> année) et réduction de 50% du taux à partir de la onzième année pour une période illimitée.

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient, en plus, des avantages suivants :

- exonération totale sur les bénéfices et profits réinvestis.
- exonération totale sur les droits et taxes de douanes pour les équipements, les matériels de transport, la marchandise, les matières premières, les produits semi-finis et les services nécessaires à l'activité.
- possibilité de vente sur le marché interne de 30% de la production.
- réduction le taux d'impôt sur les bénéfices est passé de 35% à 30% fin 2006.

### 2.3. Des incitations financière et fiscale

Afin d'attirer les investissements directs étrangers la Tunisie offre devers avantages fiscale qui sont résumé ci-dessous :

#### A) Développement régional

La loi fixe des avantages pour l'investissement réalisé par les entreprises dans les zones d'encouragement industriel et dans celles définies comme prioritaires :

- exonération totale des impôts sur les bénéfices par une période de 10 ans et la réduction de 50% du plafond imposable pour une période ultérieure de 10 ans.
- exonération totale des impôts sur les bénéfices et gains réinvestis.
- prise en charge de l'Etat des cotisations de sécurité sociale (à hauteur de 15.5% du salaire) pour les premières cinq années, et partielle (de 20% à 80%) pour les cinq années consécutives, et ce, pour le travailleur créé à partir de projets implantés dans les zones prioritaires de développement régional.
- possibilité d'une participation de l'Etat aux dépenses portant sur les infrastructures.

#### B) Zones d'encouragement des investissements

L'Etat tunisien concède un financement à fonds perdu (prime d'investissement) pour une valeur de 15% de l'investissement s'il a lieu dans des zones « d'encouragement industriel » de même, le code prévoit la concession d'un financement à fonds perdu (prime



d'investissement) a raison de 25% de la valeur de l'investissement s'il est effectué dans les zones dites « de développement prioritaire »

### **C) Protection de l'environnement**

La loi accorde les avantages suivants aux investissements réalisés aux entreprises à titre de projets pour la protection de l'environnement et du traitement des déchets<sup>5</sup> :

- taux réduit de 50% sur les biens et profits réinvestis
- taxation réduite à 10% sur les biens et profits
- indemnité de 20% de la valeur des investissements
- suspension des paiements de la TVA pour la majeure partie des équipements

### **D) Promotion de la technologie, de la recherche et du développement**

La loi accorde des incitations pour les investissements contribuant au développement de la technologie et de la recherche et du développement :

- prise en charge de l'Etat des cotisations sociales pour les deux premières années, et partielle (de 25% à 85%) pour les cinq années consécutives, pour le recrutement de nouveaux diplômés.
- engagement de l'Etat à raison de 50% des coûts de sécurité sociale pour une durée de 5 ans pour recrutement d'une deuxième ou troisième « équipe » de travailleurs, et ce pour les entreprises qui ne travaillent pas en continue<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> MOHAMED WAHAB « la protection des investissements et l'arbitrage en matière d'investissement dans les pays arabe de la méditerranée ».2012.p.48

<sup>6</sup> [http://www.auditbusinessconsulting/pdf/investir.pdf.etudes.comment\\_investir\\_en\\_Tunisie?](http://www.auditbusinessconsulting/pdf/investir.pdf.etudes.comment_investir_en_Tunisie?)

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

**Tableau III-1 : Les incitations fiscales et financières au titre de l'investissement dans les zones de développement régional**

	Zones de développement régional prioritaires	Zones de développement régional du 2 <sup>ème</sup> groupe	Zones de développement régional du 1 <sup>er</sup> groupe
-déduction des revenus aux bénéficiaires provenant de l'activité	100% durant les 10 premières années et dans la limite de 50% au cours des 10 années suivantes	100% durant les 10 premières années d'activité.	100% durant les 5 premières années d'activité.
-contribution aux fonds de promotion du logement pour les salariés	Exonération illimitée dans le temps	Exonération illimitée dans le temps	Pas d'avantage
-TFP (taxe sur la formation professionnelle)	Exonération illimitée dans le temps	Exonération illimitée dans le temps	Pas d'avantage
-prise en charge de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale.	100% durant 10 premières années d'activité	100% pendant 5 ans et dégressive durant les 5 années suivantes (80%,65%,50%,35%,20%)	100% pendant 5 ans
-avantage financière sous forme de subvention y compris les fonds de roulement plafonnés à 10% du cout du projet	25% max 1.5MTND	15% max 1MTND	8% max 500 000TND.
-prise en charge des dépenses d'infrastructures	85%	75%	25%

Source : Ministère des Finances. [www.portail.finances.gov.tn](http://www.portail.finances.gov.tn)

### 3) Les avantages comparatifs de la Tunisie

La Tunisie est souvent perçue comme un pays présentant des avantages comparatifs pour attirer les IDE. Une analyse rigoureuse du positionnement concurrentiel de la Tunisie réalisée par deux cabinets internationaux, « Ecorys-Net » et « business Mobility international », est menée dans six secteurs d'activités avec et pour trente produits, la Tunisie est comparée à six autres pays émergents avec lesquels elle est en compétition ( la République tchèque, la Hongrie, le Mexique, la Pologne, la Roumanie et la Turquie) et quatre nations phares

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

en matière d'investissement ( la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ). Les résultats de cette étude concluent que la Tunisie a globale un emplacement extrêmement compétitif et attractif pour les investissements. Le pays offre des faibles couts de la main-d'œuvre et a d'autres facteurs de production, un climat économique et social stable, de bonnes infrastructures et un environnement commercial accueillant. Les frais d'exploitation peu élevés et les incitations financières publiques offrent aux investisseurs une rentabilité après impôts inégalée par les autres pays compétiteurs étudiés. La plupart des indicateurs, à la base de la comparaison, attribuent à la Tunisie une position plus forte que le Maroc, la Roumanie et la Turquie.

### 3.1. La main d'œuvre

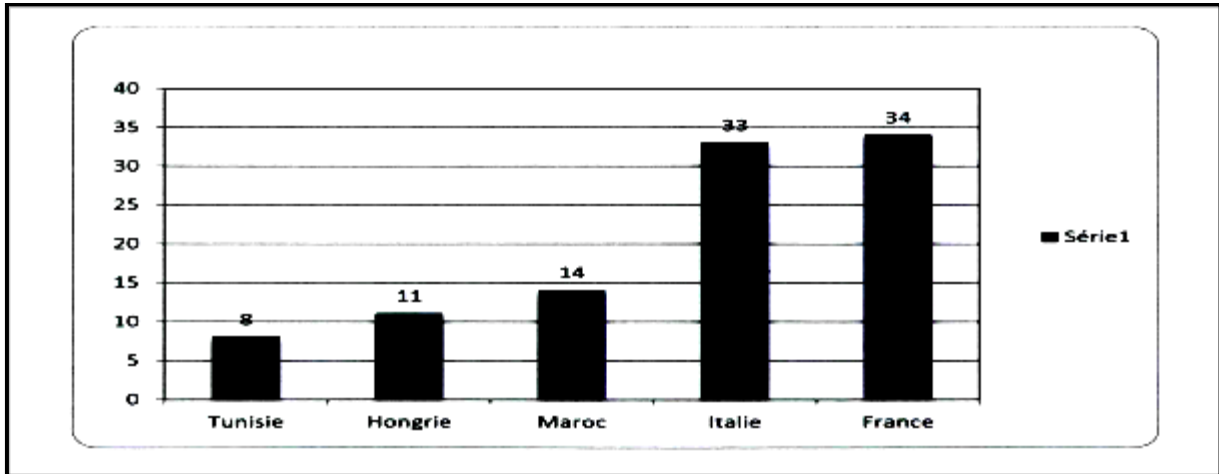
Un des principaux cratères d'attractivité en Tunisie est la main d'œuvre<sup>7</sup> qui est considérée comme qualifiée, organisée et très productive tout en étant à bas prix. La disponibilité et la qualification de la main d'œuvre figurent en tête des facteurs clés qui jouent un rôle décisif dans l'orientation des décisions d'investissement. La Tunisie offre une main) d'œuvre jeune de plus en plus qualifiée et compétente.

Les entreprises locales comme étrangères apprécient la flexibilité, les capacités de formation, les compétences et la qualification du travailleur tunisien. À travers la réalisation d'une enquête auprès des investisseurs, Karray et Toumi (2007) trouvent que le cout de production et la taille de marché domestique sont les principaux déterminants de l'attractivité de la Tunisie. D'ailleurs, le salaire d'un ingénieur tunisien est le cinquième de celui d'un ingénieur de l'Europe du Sud ayant la même qualification, comme le montre la figure ci-dessous.

---

<sup>7</sup> <http://www.erudit.org/revue/ae/2009/v85/n2/044254ar.htm>

**Figure III-02 : Salaire annuel chargé d'un ingénieur informatique débutant(en 1000 Euro)**



Source : FIPA 2007

### 3.2. La place géographique de la Tunisie

La Tunisie, bien intégrée commercialement et financièrement dans l'économie mondiale, constitue une localisation stratégique avec un accès facile à l'Union européenne, aux pays d'Afrique du Nord et de l'ouest, ainsi qu'aux États du Moyen-Orient. Cette proximité de l'Europe joue un très grand rôle pour l'économie tunisienne. Cette position centrale en méditerranée facilite à la Tunisie de développer de fortes relations avec l'Europe. Cela lui a permis d'être le premier signataire du sud de la méditerranée des accords d'association et de libre-échange de Barcelone en 1995, ainsi que de plusieurs autres accords. Dans cette même perspective, la Tunisie bénéficie d'une infrastructure fiable et en plein essor, ce qui permet aux FMN de réduire leurs coûts et la durée du transport.<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Mehdi Mlayah « relation entre l'investissement direct étranger, le commerce et la croissance économique en Tunisie, une étude empirique ». 2012, université Laval, Québec.

**Figure III-03 : Emplacement géographique de la Tunisie**



Source : (FIPA, Tunisie(2009)

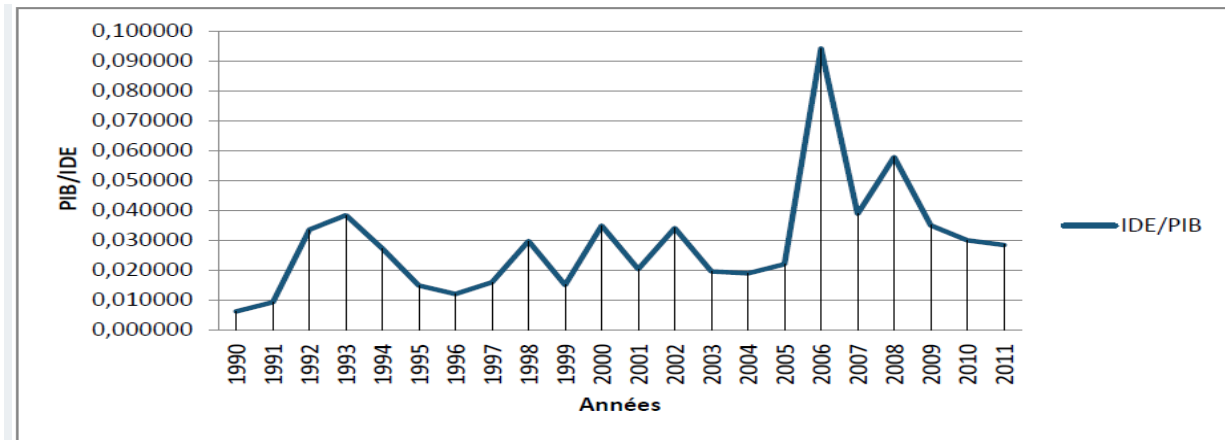
#### **4) L'évolution des IDE en Tunisie**

Grâce à ses différents avantages (proximité de l'Europe, stabilité politique, main-d'œuvre qualifiée et compétitive, francophonie, et fiscalité privilégiée), la Tunisie, constitue un site attractif pour les investisseurs étrangers, et notamment français, elle se caractérise par une taille de marché modeste qui compte 10.4 millions de consommateurs qui ont doté d'un pouvoir d'achat élevé.

Depuis le début des années 70, la Tunisie a donné une importance décisive aux investissements directs étrangers (IDE) comme étant un moyen de financement extérieur. Ils ont enregistré un doublement des investissements directs étrangers (IDE) passant de 402.9 M TND en 1997 à 1015.7 M TND en 2005, soit une augmentation de 152 %.

Un taux de 0.6 % en 1990 de la croissance de (IDE/PIB), a évolué en 2006 et 2008 pour atteindre respectivement 9.42 % et 5.89 %.

**Figure III-04: L'évolution des IDE rapportés au PIB en Tunisie (en %)**



**Source :** À partir de données de la banque mondiale

Malgré cette évolution, cet avantage est en train de perdre leurs importances étant donné la sécession des crises externes et internes et la révolution technologique sur les activités traditionnelles. La Tunisie est un pays ouvert à l'extérieur, toutes fluctuations des agrégats macro-économiques et politiques à l'échelle mondiale vont affecter leur stabilité macro-économique.

À partir de l'année 2008, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, le premier est celui de « la crise subprimes » qui a été commencé en 2008, alors la deuxième est une crise interne « politique » qui a été déclenchée à cause des troubles sociaux.

La crise de la dette « crise subprimes » qui a été apparue en octobre 2008 est une crise grave après la récession des années trente. Ses incidences se sont progressivement diffusées à l'échelle réelle des pays développés, aussi bien que des PED.

La fragilité de leur économie et la faible capacité d'absorption des chocs externes, explique la baisse de 2.36 % de flux des IDE en Tunisie, soit 3.53 % de flux d'IDE/PIB en 2009. Mais malgré cette diminution, les agences de notation ont attribué des notes qui reflètent la stabilité macroéconomique de la Tunisie et affirment le faible risque de l'économie tunisienne.

En ce qui concerne la crise politique, la Tunisie a connu des troubles sociaux qui ont commencé en décembre 2010 et qui sont guidés par le slogan « démocratie et liberté ». Cette révolution a affecté négativement la stabilité politique et économique du pays, selon Bénédic

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

de Saint-Laurent, conseiller scientifique d'ANIMA « toutes les recettes extérieures baisser-tourisme, envois des migrants, investissement étranger. L'activité est souvent perturbée par un climat politique et syndical très revendicatif.

Selon les statistiques d'investi en Tunisie en 2012, les flux des IDE enregistrés au cours de l'année 2011 ont été marqués par une baisse de 25.7 % par rapport de l'année 2010. Ce qui engendre une cessation d'activité de 182 entreprises étrangères, dont 64 entreprises italiennes , 61 Françaises et 10 Allemandes entraînant une perte de 10930 postes d'emploi.

L'étude de l'évolution des flux des IDE montre que l'instabilité économique et politique a un impact négatif sur les entrées des IDE en Tunisie. Toutes fluctuations de ces deux facteurs entraînent une diminution de ces flux.

**Tableau III-2 : Analyse sectorielle des flux des IDE de la Tunisie**

Unité : MTND (million TND)	Décembre				Evolution 2013/ 2012 2011 2010		
	2010	2011	2012	2013	2012	2011	2010
Energie	1317.1	1063.4	886.0	1077.4	21.6%	1.3%	-18.2%
Industrie	573.6	330.6	531.6	508.2	-4.5%	53.7%	-11.4%
Services (tourisme, financier.....)	271.5	219.6	1081.8	217.9	-79.9%	-0.8%	-19.8%
Agriculture	2.8	2.3	4.6	11.5	149.1%	398.3%	309.3%
Total IDE	21165	1615.9	2504	1815	-27.5%	12.3%	-16.2%

Source : À partir des données rapport des IDE 2013 et perspectives 2014 –FIPA-Tunisia.

L'analyse sectorielle des IDE réalisés fait ressortir ce qui suit :

- le secteur des énergies reprend son rythme d'investissement normal tout en affichant une évolution de 21.6% par rapport à 2012, malgré cette évolution, le volume global des IDE est en baisse.
- Bien que le secteur manufacturé ait baissé par rapport a 2012, son niveau reste toujours encourageant avec une diminution de 4.5% par rapport a 2012 et une hausse de 53.7% par rapport a 2011.

### 5) Les conditions nécessaires à l'attractivité des IDE en Tunisie

Les orientations suivies par le gouvernement tunisien ont permis de mettre en place les conditions nécessaires à l'attractivité des investissements étrangers

### 5.1. L'amélioration réussie du cadre macro-économique

Quelle que soit leur origine nationale, les investissements recherchent les pays qui offrent un cadre macro-économique stable et dynamique. Pour un investisseur potentiel, la stabilité repose sur un petit nombre de critères :

- la maîtrise de l'inflation.
- le contrôle des dépenses publiques.
- la continuité de la politique de change.

Ces résultats garantissent la possibilité d'évaluer correctement la rentabilité future d'un projet. Cela est bénéfique pour le pays d'implantation. En permettant de privilégier le calcul économique par rapport au calcul financier, la stabilité macro-économique va favoriser les investissements, important par leurs montants et leur contenu en technologie et par leurs effets en amont et en aval sur le tissu.

### 5.2. La libéralisation du fonctionnement de l'économie

De point de vue de l'investisseur privé, les opportunités offertes par une économie dynamique ne peuvent être saisies sans entraves. L'ouverture des marchés à l'investissement privé, local et étranger implique un retrait de l'intervention de l'État et une réduction de la taille du secteur public. Cette réduction passe généralement par des programmes de privatisation des entreprises publiques, ouverts aux investisseurs étrangers. Il faut noter, au passage, que la reprise des investissements étrangers vers l'Amérique latine, observée depuis deux ou trois ans repose en grande partie sur des opérations d'acquisition des entreprises publique par des firmes étrangères.

### 5.3. Le véritable enjeu de l'accord de libre échange

Les réformes opérées depuis les dix dernières années démontrent l'importance donnée au renforcement de l'attractivité du pays, l'environnement nécessaire à une promotion efficiente des investissements étrangers a été mis en place. La signature récente de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne se situe dans la logique de cette démarche.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Bernard Bellon et Ridha Govia « IDE et développement industriel méditerranéen » Edition Economica Paris



**Section 3 : étude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie**

Les pays maghrébins ont engagé ces dernières années plusieurs réformes institutionnelles permettant de renforcer la sécurité et la stabilité des investissements, et mettre en place un environnement favorable pour les investisseurs directs étrangers.

Le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers. L'exemple de la Société de gestion des participations des industries manufacturières est à citer et qui a conclu un accord avec une société turque, Taypa Tekstil Giyim. L'objectif étant de promouvoir le partenariat public-privé en Algérie à travers la mise en place des joint-ventures qui associent plusieurs grandes entreprises publiques avec des partenaires internationaux.

Dans cette section nous essayeront d'analyser et d'étudier les différents points qui nous permettent de faire une comparaison sur le niveau d'attractivité des IDE entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) afin de déterminer le pays le plus performant.

**1) Les flux d'IDE entrants en Algérie, Maroc et Tunisie**

L'étude de répartition des flux entrants dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) relève de grand écart entre ces trois pays comme montre le tableau ci-dessous :

**Tableau III-03 : entrées nettes moyennes des Investissements directs étrangers de (1995 à 2014) en (dollars USA)**

Pays	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014
<b>Algérie</b>	2 300 041 859	2 571 230 052	1 500 402 453	1 689 286 299
<b>Maroc</b>	1 240 626 688	2 521 362 081	2 841 954 371	3 360 909 924
<b>Tunisie</b>	1 334 497 695	432 666 012	1 554 269 129	1 058 622 582
<b>Total</b>	4 857 516 242	5 525 258 145	5 896 625 953	6 108 818 805

Source : Banque Mondiale

On constate, de la lecture du tableau, que les flux entrants nets dans les trois pays du Maghreb sont passés de 4 857 516 242 dollars, dans la période (1995-1999) à 6 108 818 805 dollars durant la période (2010-2014) au Maghreb, soit une hausse de 12.75 %.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

**Durant la période 1995-1999**, c'est l'Algérie qui demeure le pays le plus performant en termes de flux entrant, suivi par la Tunisie puis le Maroc.

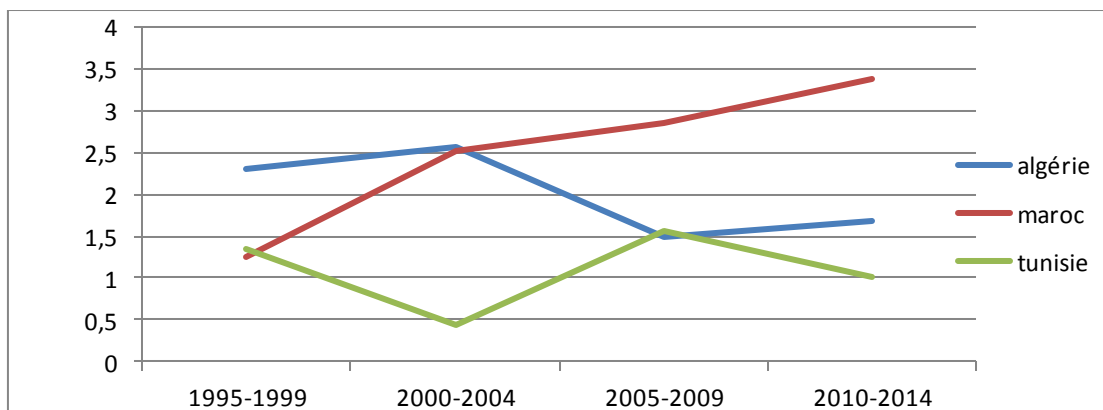
**Durant la période 2000-2004**, on observe qu'il y a un changement de classement entre les deux pays le Maroc et la Tunisie, étant donné que le Maroc a doublé son évolution. Par contre, on observe la baisse de la part des flux entrants de la Tunisie a 30 %. L'Algérie occupe toujours la 1<sup>ère</sup> place.

**Quant à la période 2005-2009**, il y a un autre changement qui est porté sur la dominance du Maroc par un flux d'entrants très important qui arrive à 2 841 954 371 dollars, et les IDE en Tunisie ont triplé par rapport de la période (2000-2004). Enfin, l'Algérie voit sa part baisser de 17,13 %. Cette baisse peut s'expliquer par la promulgation de la règle 51-49 de la loi de finances complémentaire de 2009.

**Enfin, durant la période 2010-2014**, le Maroc maintient toujours la première place qui atteint un autre nouveau record de 3 360 909 924 dollars. Cette amélioration peut être expliquée par la stabilité politique de ce pays. L'Algérie regagne une place en se situant à la deuxième position. Cette situation est due au dynamisme des investissements, essentiellement dans le domaine de l'énergie, mais aussi de bâtiments et travaux publics (BTP) à la faveur du plan quinquennal de plus de 280 milliards de dollars engagé durant cette période . Enfin, la part de la Tunisie a baissé de +5 %. Une baisse qui peut s'explique par les mouvements politiques de printemps arabe qu'a connu ce pays.

Pour bien éclairer l'évolution des montants des entrées nettes d'IDE au Maghreb, on va représenter les données du tableau par le graphe suivant :

**Figure III-05 : les entrées nettes d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (milliard de dollars)**



Source : construit par nos soins d'après les données du tableau III-03

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

### 2) Les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

Dans les dernières années les pays du Maghreb inscrits une amélioration dans l'attractivité des stocks des investissements directs étrangers, comme il montre le tableau ci-dessous qui résume les stocks des IDE dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie le Maroc)

**Tableau III-04 : évolution les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie de (2010 à 2013) en million dollars**

Pays	2010	2011	2012	2013
Algérie	19 209	21 780	23 264	25 710
Maroc	45 082	44 516	45 246	50 280
Tunisie	31 182	31 414	33 600	33 557
Totale	95 473	97 710	102 110	109 547

Source : CNUCED 2014

De la lecture du tableau (III-04) on constate, que les stocks d'IDE dans les trois pays du Maghreb sont passés de 95 473 millions de dollar, en 2010 à 109 547 millions dollars en 2013 (une hausse de 14.75%). Durant la période allant de 2010 à 2013, c'est le Maroc qui demeure le pays le plus performant en termes de stock, suivi par la Tunisie puis l'Algérie.

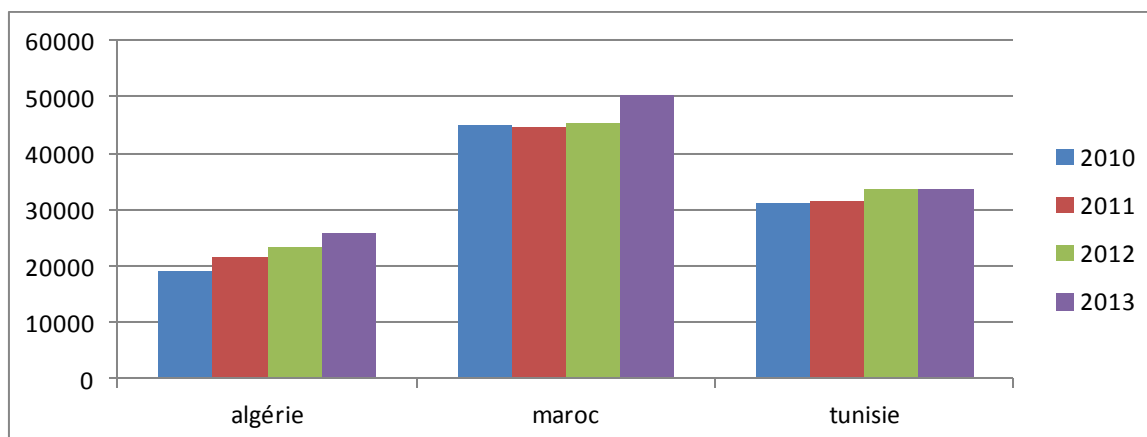
D'après le tableau, on remarque que le stock d'IDE algérien il est en hausse régulière de l'année a l'autre avec des montants 19 209 millions dollars en 2010, 21 780 millions de dollars en 2011, 23 264 en 2012 et 25 710 millions de dollars en 2013.

Le Maroc a enregistré des performances intéressantes en termes du stock d'IDE qui est passé de 45 082 million dollars en 2010 à 50 280 millions de dollars en 2013, soit 11.53% de croissance. Ceci s'explique par les plusieurs atouts accordés par ce pays tels (un classement deuxième dans la catégorie d'infrastructures et quatrième en « convivialité » dans le travail), qui lui ont permis de s'accaparer de 8.3% des IDE à destination de l'Afrique en 2012.

La Tunisie voit son stock d'IDE baisser légèrement (baisse de 1.3 % durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 par rapport à la même période de 2012). Cette baisse peut s'expliquer par les troubles et l'instabilité politiques qui a contraint les investisseurs à rester réticents. La figure suivante retrace l'évolution des stocks des IDE des trois pays de 2010 à 2013.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

**Figure III-06 : Evolution des stocks IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010 à 2013)**



Source : construit par nous soins d'après les données du tableau III-04

### 3) Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

Suite aux différents atouts que disposent les trois pays du Maghreb, ils ont primé d'attirer les différents pays du monde à investir dans leurs territoires comme il est affiché dans le tableau ci-dessous, les différents pays investisseurs en Algérie, Maroc et Tunisie.

**Tableau III-05: origine des IDE en milliards de dollars de 2002 à 2013**

Pays	USA	France	UK	Autre pays avancé*	émirats	Bahreïn	Autre pays développés**	Autre MENA	inde	total
<b>Maroc</b>	3	10	1	8	11	0	11	1	1	<b>46</b>
<b>Tunisie</b>	2	3	3	4	20	6	5	1	0	<b>44</b>
<b>Algérie</b>	3	6	3	11	17	0	8	8	0	<b>56</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>146</b>
<b>%</b>	<b>5,48</b>	<b>13</b>	<b>4,79</b>	<b>15,75</b>	<b>32,87</b>	<b>4,1</b>	<b>16,43</b>	<b>6,84</b>	<b>0,74</b>	<b>100</b>

Source : à partir des données de la Banque Mondiale.

\* (Espagne, Angleterre, Italie, Allemagne...)

\*\* (Chine, Thaïlande, Hongrie, Pologne, Malaisie...)

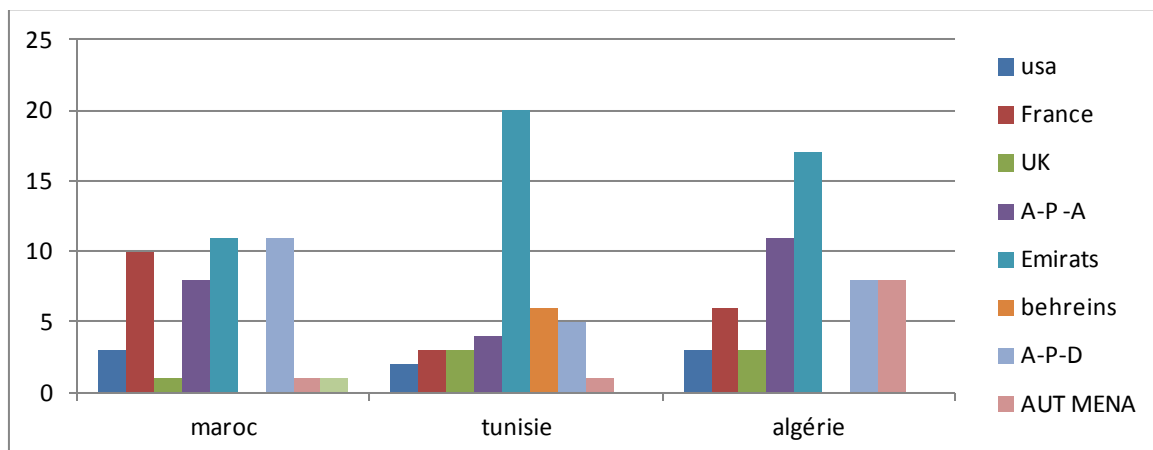
D'après les données du tableau III-05 et de la figure III-07, on constate que des investissements orientés vers les trois pays proviennent à 32 % des émirats pour un montant de 48 MDS USD, suivis par la France à 13 % avec un montant qui représente 19 milliards de dollars, par contre un faible montant provient de l'Inde, Bahreïn, UK, et USA qui ne dépassent pas 10 milliards de dollars pour chaque pays.

Cette augmentation des investissements, provenant d'émirats, s'explique à travers plusieurs aspects tels que sa proximité géographique du Maghreb, notamment la distance géographique de la Tunisie qui atteint à elle seule 20 milliards de dollars.

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

Par contre, le faible investissement des USA dans ces zones revient à leurs préférences d'investir dans des pays développés ou du moins, émergents.

**Figure III-07 : Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie**



Source : construit par nous soins d'après les données du tableau III-05

### 4) Comparaison des nombres de projets, partenariats et les montants annoncés entre 2010 et 2013 pour Algérie, Maroc et Tunisie

#### 4.1. Le nombre des projets d'IDE

Les pays du Maghreb constituent parmi les pays ayant les capacités de faire mieux dans le domaine d'attractivité des investissements directs étrangers, mais leurs politiques restent toujours comme frein pour l'attraction des IDE, le tableau ci-dessous nous a donné le nombre des projets effectués dans les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie).

**Tableau III-06: le nombre des projets IDE en (Algérie / Maroc / Tunisie)**

	2010	2011	2012	2013	Total
Algérie	32	30	41	39	<b>142</b>
Maroc	36	139	120	85	<b>380</b>
Tunisie	110	75	72	41	<b>298</b>
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>144</b>	<b>233</b>	<b>165</b>	<b>1242</b>

Source : ANIMA 2015

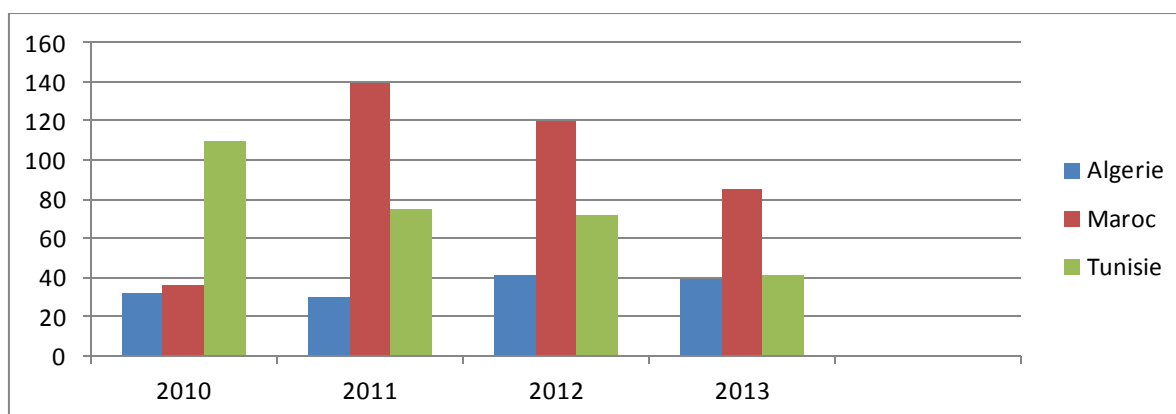
On constate de la lecture de ce tableau que le Maroc est le pays qui attire le plus de projet d'IDE (en nombre), ces dernières ont atteint 36 projets en 2010, 139 en 2011, 120 en 2012 et 85 projets en 2013. Par contre la Tunisie a attiré 110 projets d'IDE en 2010, 75 en 2011, 72 en 2012 et 41 en 2013, cette faiblesse de la Tunisie s'explique par divers facteurs de

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

l'instabilité économique et sociopolitique qu'a connue ce pays dans ces dernières années comme le changement dans le régime politique. L'Algérie n'a attiré que 32 projets en 2010, 30 en 2011, 41 en 2012 et 39 projets en 2013.

Pour bien éclairer l'évolution du nombre de projet entrant au Maghreb, on va représenter les données du tableau dans la figure suivante :

**Figure III-08 : nombre de projet d'IDE de 2010 à 2013**



Source construit par nous soins d'après les données du tableau III-06

### 4.2. Le nombre de partenariat d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010-2013)

Dans le but d'attirer les capitaux étrangers et de profiter de développements technologiques et la qualification de la main d'œuvre les pays du Maghreb signe des différents accords partenariat avec des investisseurs étranger afin de lancer les investissements dans leurs pays, comme il affiche le tableau ci-dessous le nombre des partenariats effectuer en Algérie, Maroc et Tunisie durant la période 2010 à 2013.

**Tableau III-07 : le nombre des partenariats en (Algérie /Maroc /Tunisie)**

	2010	2011	2012	2013	<b>Total</b>
Algérie	11	26	34	24	<b>95</b>
Maroc	80	78	120	80	<b>358</b>
Tunisie	71	38	56	30	<b>195</b>
<b>total</b>	<b>162</b>	<b>142</b>	<b>210</b>	<b>134</b>	<b>648</b>

Source ANIMA, 2015

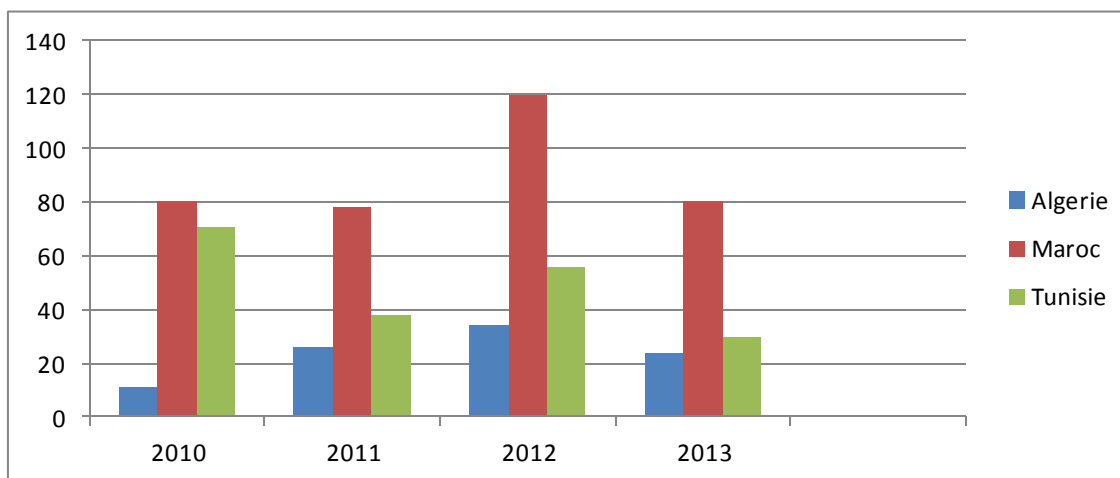
D'après les résultats qui figurent dans le tableau, on constate que le nombre de partenariats est plus élevé pour le Maroc (358 partenariat entre 2010 à 2013) soit 80 en 2010, 78 en 2011, 120 en 2012 et 80 en 2013. Cette vitalité s'explique par plusieurs accords d'association signée entre le Maroc et divers pays de l'union européenne surtout avec la France qui est le 1<sup>er</sup> investisseur et partenaire de Maroc. En deuxième place c'est la Tunisie

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

avec de 195 partenariats qui sont repartis comme suit : 71 en 2010, 38 en 2011, 56 en 2012, 30 en 2013. La troisième place l'Algérie avec 95 partenariats (11 en 2010, 26 en 2011, 34 en 2012 et 24 en 2013), qui basé sur les partenaires qui maîtrisent les activités dans les secteurs lourds et les plus attractifs en terme de montant comme l'énergie et les hydrocarbures.

Pour bien éclairer l'évolution du nombre de partenariat au Maghreb, on va représenter les données du tableau par la figure suivante :

**Figure III-09 : Nombre de partenariat d'IDE de 2010 à 2013**



Source : construit par nous soins d'après les données de tableau III-07

### 4.3. Les montants annoncés des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

L'étude le nombre des projets et le nombre des partenariats entre ces trois pays ne donnent pas un résultat claire et cohérent de sortir le pays le plus attractif en terme d'IDE, dans la balances des paiements ces les montant qui s'acompte, le tableau ci –dessous indique les montant annoncés des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie durant la période 2010 a 2013.

**Tableau III-08 : Les montants annoncés en Algérie, Maroc et Tunisie (millions euros)**

	2010	2011	2012	2013	<b>Total</b>
Algérie	454	1545	3654	1500	<b>7153</b>
Maroc	177	1422	2489	7467	<b>11555</b>
Tunisie	2000	1200	1500	666	<b>4266</b>
<b>Total</b>	<b>2631</b>	<b>4167</b>	<b>7643</b>	<b>9633</b>	<b>22974</b>

Source ANIMA 2015

Ce tableau montre que c'est le Maroc le plus attractif en terme les montants annonces avec un montant de 11555 millions euros, qui s'explique par la hausse des projets

## Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

d'investissement, par contre, l'Algérie attire seulement 7153 millions d'euros puis la Tunisie avec un montant de 4266 millions d'euros.

Pour analyser la situation de pays le plus performant et le plus attractif en terme d'IDE, il faut calculer le montant moyen annoncé de projet

**Tableau III-09 : Le montant moyen annoncé de projet en (Algérie/Maroc/Tunisie) en million euro**

Pays	Montant moyenne de projet
Algérie	$7153/142 = 50.37$
Maroc	$11555/380 = 30.41$
Tunisie	$4266/298 = 14.32$

**Source** : construit par nos soins à partir des données de l'ANIMA 2015

Après avoir calculé le montant moyen par projet dans les trois pays en remarque que chaque projet algérien nécessite un montant du 50.37 millions d'euros par contre le Maroc et la Tunisie chaque projet nécessite respectivement un montant du 30.41 et 14.32 millions d'euros

Ce décalage dans le montant moyen indique que l'Algérie investit dans des grands projets qui nécessitent des montants très importants tels que les projets des hydrocarbures par contre la Tunisie et le Maroc investir dans projet ainsi petite qui ne nécessite des montantes inférieures à celle de l'Algérie telle que les projets de l'immobilier et du tourisme.....etc.

### 5) La répartition sectorielle des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

À l'échelle du continent africain, les industries extractives (mines et hydrocarbures) attirent toujours les IDE, mais la croissance économique et l'émergence d'une classe moyenne dans les pays en transition favorisent la croissance des investissements dans d'autres secteurs, notamment celui des services (banques, distribution et télécommunications). De fait, les IDE dans les matières premières arrivent bien toujours en 1<sup>ère</sup> position (25% environ) mais sont désormais talonnés par les télécoms, l'énergie, l'immobilier, le commerce et l'industrie.

Dans ce domaine également, la tendance à la diversification sectorielle des investissements est beaucoup plus sensible au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie où les industries extractives continuent d'attirer la plus grande part des IDE ainsi que le signale les derniers rapports de la Banque d'Algérie.



### Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

**Tableau III-10 : Répartition des flux IDE par secteurs clés en (Algérie /Maroc/Tunisie) (2012)**

Pays	Secteurs	%
Algérie	Energie	38 %
	Service	23 %
	Industrie	18 %
	B T P H	15 %
	Autres secteurs	06 %
Maroc	Immobilier	26 %
	Industrie	26 %
	Tourisme et banque	18 %
	Energie	08 %
	Autres secteurs	22 %
Tunisie	Service	40 %
	Energie	36 %
	Mécanique et matériaux de communication	13 %
	tourisme	03 %
	Autres secteurs	08 %

Source ANDI, ANIMA 2013

Ce tableau montre que les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et la Tunisie) disposent des atouts assez différents.

Certain secteurs attire plus des IDE que des autres, en remarque que l'Algérie attire plus des IDE dans le secteur d'hydrocarbure avec un taux de 38% suivi par les secteurs service, industrie, BTPH, respectivement avec les taux suivants 23 %,18% et 15%.

Comme le Maroc qui attire plus des IDE dans des autres secteurs différent de celle de l'Algérie et qui base sur les secteurs immobilier avec un taux de 26% suivi par l'industrie, tourisme et banque, et enfin l'énergie respectivement avec les taux suivants 26 %,18% et 08%.

Comme aussi vient la Tunisie avec le secteur de service qui attire 40 % des IDE suis par l'énergie, mécanique et matériaux de communication, et le tourisme respectivement avec les taux suivants 36%, 13%, 03%.

Selon notre analyse on constate que le Maroc est mieux positionné que l'Algérie et la Tunisie car ces deux derniers basent sue le secteur énergie qui constituer comme un investissement non durable par contre le Maroc qui attire des IDE dans des secteurs durable telle que les immobilier et le tourisme qui presque négligé dans l'Algérie (1 %) et la Tunisie (3 %).

### 6) Les projets intra- maghrébin

L'Algérie et ses voisins immédiats restent également à l'écart d'une dernière tendance importante des flux d'IDE en direction du continent africain. Il s'agit de l'importance croissante des flux d'investissement intra régionaux. En 2013, les investissements directs étrangers en Afrique de l'Est ont augmenté de 15% pour atteindre 6,2 milliards de dollars, du fait de l'augmentation des entrées d'IDE au Kenya et en Éthiopie. En Afrique australe, les entrées d'IDE ont presque doublé, leur volume étant passé à 13 milliards de dollars, ce qui s'explique surtout par des entrées sans précédent en Afrique du Sud et au Mozambique. Les investissements intra-africains sont pour une bonne part responsable de ces excellents résultats et augmentent, notamment du fait des Sociétés transnationales établies en Afrique du Sud, au Kenya et au Nigeria.

De 2009 à 2013, 18% des annonces d'investissements étrangers de création de capacités provenaient de pays africains, contre moins de 10% pendant la période 2003-2008. Des projets intra-africains qui ont la particularité de se concentrer également dans le secteur manufacturier [CNUCED, 2013].

Pendant ce temps, la coopération régionale au Maghreb est toujours au point mort. L'Algérie doit s'impliquer plus dans des économies voisines, notamment tunisienne et marocaine. Elle doit faire un geste vis-à-vis de la Tunisie et du Maroc, mais il ne suffit pas de prêter de l'argent (le cas de la Tunisie). Les autorités algériennes doivent adopter une démarche de coopération plus ambitieuse qui doit consister à prendre des participations dans l'économie tunisienne et marocaine et l'encouragement des partenariats avec des entreprises privées dans des domaines comme le tourisme où ils (Maroc et Tunisie) ont développé une vraie expertise.

**Tableau III-11 : Le nombre de projet intra-maghrébin effectué en (Algérie, Maroc et Tunisie) durant 2008-2013**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Algérie	4	4	4	1	0	2	15
Maroc	3	3	4	2	5	3	20
Tunisie	7	0	4	3	3	2	19

Source : MIPO 2015

Selon les données affichées par MIPO on remarque que le nombre des projets intra-maghrébin effectué en (Algérie/Maroc/Tunisie) ne dépasse pas 54 projets IDE durant la période 2008-2013 est qui reste un nombre très marginal dans cette intégration économique,

### Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

---

dans les 20 projets effectués au Maroc, depuis 13 projets marqués par la Tunisie et seulement 1 seul projet pour l'Algérie.

En deuxième position vient la Tunisie avec 19 projets dans les 8 projets effectués par le Maroc et seulement 1 projet marqué par l'Algérie.

Et en dernière position vient l'Algérie avec 15 projets dans les 13 marquée par la Tunisie et 2 projets pour le Maroc.

Selon les données on remarque que la Tunisie est le meilleur investisseur entre les 3 pays avec 26 projets est ce la revient aux bonnes relations politiques avec l'Algérie et le Maroc, en suite vient le Maroc le avec 10 projets, ce pays peut marquer un plus, mais leurs relations politiques avec l'Algérie lui fait un obstacle d'investir et enfin vient l'Algérie seulement avec 2 projets est ce la s'explique par l'interdiction de la législation Algérienne aux entrepreneurs algériens d'investir hors de l'Algérie.

Avec un PIB qui est le 2<sup>ème</sup> du continent africain<sup>10</sup>, l'Algérie se classe seulement en 13<sup>ème</sup> position sur les 54 pays du continent en termes de montant des IDE. Les entrées d'investissements directs étrangers en Afrique, représentent au total 57 milliards de dollars en 2013, ce qui s'explique notamment par des investissements internationaux et régionaux visant à tirer parti de nouveaux débouchés ainsi que par les investissements dans les infrastructures. L'Algérie reste très loin des trois plus grands bénéficiaires des investissements étrangers à l'échelle africaine qui sont l'Afrique du Sud (8,2 milliards de dollars), le Mozambique (6 milliards de dollars) et le Nigeria (5,6 milliards de dollars).

En Égypte, le montant des IDE – 5,6 milliards de dollars – a diminué de 19%, mais demeure le plus élevé en Afrique du Nord. La plupart des pays voisins ont enregistré en 2012 une hausse des investissements étrangers. Le Maroc et le Soudan ont tous deux réussi à attirer près de 3,5 milliards de dollars d'investissement avec une croissance supérieure à 20% pour le Maroc qui, à l'inverse de l'Algérie, semble avoir au cours des dernières années, tiré particulièrement son épingle du jeu dans la nouvelle distribution internationale des IDE.

---

<sup>10</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_par\\_PIB\\_\(PPA\)\\_par\\_habitan](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_PIB_(PPA)_par_habitan)

### **Conclusion**

Notre travail dans ce troisième chapitre nous a donné l'accès d'affirmer sur les capacités d'attractivité des investissements directs étrangers dans les deux pays voisins de l'Algérie le Maroc et la Tunisie.

Comme aussi nous a donné des connaissances sur les différents facteurs et obstacles de deux pays afin d'attirerai les IDE.

Ce chapitre nous a permis aussi de bien comprendre et de bien déterminer le pays le plus attractif en matière des investissements directs étrangers. Après une étude comparative, ou constaté que le Maroc se positionne mieux que l'Algérie et la Tunisie en termes d'attractivité étant donné que le Maroc attire la plupart des IDE destinés vers les trois pays étudiés .

En outre, nous pouvons constater que le Maroc, quoique pays non pétrolier, diversifie ses activités dans plusieurs secteurs hors hydrocarbure tels que l'immobilier, le tourisme et la finance (banque, assurances,...), contrairement a l'Algérie et la Tunisie dont l'économie est basée sur le secteur d'énergie qui considéré comme secteur peu pourvoyeur de main d'œuvre et a faible valeur ajoutée.

### Conclusion générale

Depuis la fin des années 1980, l'investissement direct étranger prend de plus en plus d'ampleur, devenant de nos jours, l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays, de plus il est considéré comme source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion.

Ce changement s'explique par l'évolution très importante des flux d'IDE de plusieurs pays, ce qui repose essentiellement sur un ensemble de déterminants qui influencent leurs implantations, en distinguant les déterminants institutionnels et économiques. Mais actuellement, le débat est davantage sur la nécessité d'améliorer la qualité des institutions pour attirer les IDE car le plus en plus le choix de localisation des firmes se rattache aux politiques gouvernementales, autrement dit la qualité des institutions en plus des conditions économique.

En effet, d'après les données collectées durant notre recherche, il a été constaté que les variables institutionnelles sont toutes aussi importantes que les variables économiques dans l'attractivité des IDE. En montrant que les différences entre pays en termes d'attractivité peuvent être expliquées, en partie, par la qualité des institutions. Dont les éléments de base sont, l'ouverture vers l'extérieur, la protection des droits civils, la liberté économique et politique, la sécurité, la transparence, un faible niveau de corruptions, efficacité de justice...etc.

Ce travail de recherche est consacré à la problématique des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie tout en faisant ressortir l'écart creusé entre elle et ses voisins maghrébins Maroc et Tunisie en terme des flux IDE ainsi que les obstacles et les avantages liés à l'attractivité des investissements étrangers dans les trois pays.

L'Algérie déploie beaucoup d'efforts depuis quelques années, pour attirer les capitaux étrangers. Mais le constat est que le pays n'attire qu'un nombre limité d'investisseurs étrangers et n'arrive pas à profiter des avantages de sa proximité avec l'Europe et ses ressources énergétiques, et ce n'est que dans deux secteurs que l'Algérie réussie à attirer les IDE, à savoir les hydrocarbures et les télécommunications, ce qui ralentit la démarche entreprise par le pays dans sa quête de diversification de son économie par le biais notamment des IDE.

A cet effet, nous pouvons confirmer/infirmar le pre ;iere hypoth qui consiste a dire que :

Par ailleurs, la multitude des procédures exigées par les administrations, associées à la lourdeur de l'appareil administratif lui-même contrairement à d'autres pays voisins comme le Maroc et la Tunisie où les procédures sont facilitées, la mise en place d'un code des investissements qui assouplit toutes les procédures législatives et réglementaires (règle 51-49) en effet, l'accès au foncier et au financement, ainsi que les structures des infrastructures et la bureaucratie et les problèmes de sécurité restent des facteurs bloquant pour le démarrage des projets.

À la lumière de ces considérations, le gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. Pour ce faire, le gouvernement devrait améliorer le climat d'investissement à savoir :

- Des réformes du marché du foncier
- Des réformes du secteur financier
- La réduction des barrières administratives et l'amélioration d'accès à l'information
- La réforme du cadre fiscal
- La réforme du système légale et judiciaire
- L'amélioration de l'accès à l'infrastructure de qualité particulièrement dans les zones industrielles
- La mise à niveau des ressources humaines
- Le développement et le soutien du secteur privé
- La stabilité du cadre légal de l'investissement.

En soutenant que l'Algérie attire principalement des IDE (hors hydrocarbure) de types spéculatifs, comme les investissements dans l'immobilier, le tourisme' qui est très peu capitalistique et qui génère des profits immédiats et importants. Sur cette base, il convient de mettre en relief l'attitude des pouvoirs publics qui devrait transformer les IDE en donnant la

prive lance aux investissements productive et a ceux permettant de réaliser un véritable transfert technologie.

## Bibliographie

### Ouvrages

- 1)- Andrew Harrison et Ena Elsey, « business et mondialisation », Paris, 2004.
- 2)- Augustin Mwana, « déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite à la RCD », UNIGOM, 2009.
- 3)- Lionel Fontagné et Farid Toubal « investissement direct étranger et performances des entreprises », Paris, 2010.
- 4)- Bertrand Bellon et R. Gouia « investissement direct étrangers et développement méditerranéen », édition economica, Paris, 1998.
- 5)- Claire Mainguy « l'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement », Paris.
- 6)- Denis Tersen et Jean-Luc Bricout « investissement international », édition Paris, 1996.
- 7)- Hatem.F « l'attractivité du territoire », economica, Paris, 2005.
- 8)- Hatem .F « les multinationales pour suivent leur expansion internationale », economica , Paris, 2002.

### Articles

- 1)- ANDI : le climat de l'investissement en Algérie 2012.
- 2)- Banque Mondiale
- 3)- CNUCED, Examen de la politique d'investissement Maroc, Nation Unis, New York et Genève, 2008.
- 4)-Marim Elhaouizi, panorama des IDE au Maroc 2007-2011.
- 5)- OCDE et FMI, définition de référence des investissements directs internationaux, paris.
- 6)-Ministre des Finances, l'Algérie, la modernisation maîtrisée, 2000-2008.

### Guides

- 1)- guides d'investir en Algérie, édition (2010, 2011, 2014)



2)- KPMG « investir en Algérie », édition 2011.

3)- KPMG « guide en Algérie », édition 2012.

### Mémoires

1)- Gurid Omar, « l'investissement direct étranger en Algérie : impacts, opportunité et entraves », université de Biskra, 2008.

2)- Haid Zahia, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire magistère en sciences économiques, commerciale et sciences de gestion , université abou-bakr-belkaid-tlemcen , 2011/2012.

3)-Makrane Hanane, « le rôle des IDE dans les secteurs Bancaires algérien », mémoire magistère, université de Bejaia, 2009.

4)-Chiha Khemici et Keddi Abdelmadjid, « investissement direct étranger et croissance économique , cas région du Maghreb », mémoire de fin d'étude, université Alger III, 2013.

5)- Kherraz Soufiane et Tagzout Mayasse, « les investissements directs étrangers en Algérie : attractivité et effets économique », mémoire master, université Bejaia, 2011-2012.

6)- Mehdi Mlayah, « Relation entre l'investissement direct étranger, le commerce et la croissance économique en Tunisie : étude empirique » 2012.

### Textes et Lois

1)- loi 63-277 promulguée en 1963 concernant l'investissement.

2)- loi de finance pour l'année budgétaire 2012

3)- le décret législatif 93-12 du 5 octobre 1993 portant code des investissements

4)- journal officiel n<sup>o</sup> 47 déclaré en 2001.

5)-l'article 4 de l'ordonnance 1-3 relative au développement de l'investissement.

### Sites internet

[www.andi.dz](http://www.andi.dz)

[www.anima.coop](http://www.anima.coop)

[www.ons.dz](http://www.ons.dz)

[www.invest-in-med.eu](http://www.invest-in-med.eu)

[www.imf.org](http://www.imf.org)

[www.fipa.tn](http://www.fipa.tn)

[www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma)

[www.portail finances-gov.tn](http://www.portail.finances-gov.tn)

# Tables des matières

Sommaire

Introduction générale.....1

## Chapitre 01

### Approche théorique de l'IDE

**Section1 : généralité sur l'IDE.....7**

1) Définition d'IDE.....7

1.1. Selon le FMI.....7

1.2. Selon l'OCDE.....8

2) Définition des firmes multinationale (FMN).....8

3) Les différentes formes d'investissement direct étranger .....9

3.1. Succursale.....9

3.2. La joint-venture .....10

3.3. Le partenariat.....10

3.4. La filiale .....10

3.5. Accord de la cession de licence .....11

3.6. La franchise.....11

3.7. La sous-traitance .....11

4) Les structures d'IDE.....11

4.1. L'IDE a structure horizontale.....11

4.2. L'IDE a structure verticale.....12

5) Les facteurs déterminants des IDE.....12

5.1. Les déterminants d'ordre économique.....	12
A) Le taux de chômage.....	12
B) La croissance.....	13
C) Investissement national.....	13
D) Le taux d'inflation.....	13
E) Le coût et la qualité de la main-d'œuvre.....	13
F) Les ressource naturelles.....	13
5.2. Les déterminants d'ordre institutionnel.....	14
A) La stabilité politique et sociale et sociale.....	14
B) L'incitations fiscales.....	14
C) L'environnement juridique.....	14
D) le climat des affaire.....	14
<b>Section2 :l'évolution et impact des IDE.....</b>	<b>15</b>
1) L'évolution des IDE dans le monde.....	15
1.1. Période entre 1800-1914.....	15
A) il est essentiellement d'origine européenne.....	15
B) l'investissement international prend la forme d'opérations privées.....	16
C) les investissements de portefeuille prédominent.....	17
1.2. Période entre 1914 et 1945.....	17
1.3. La période entre 1945 et 1970.....	18
A) de 1945 à 1955.....	18
B) vers le milieu des années 1950.....	18
1.4. La période de 1980-1990.....	19

1.5.à partir de 1990.....	19
2) l'impact positif et négatif de l'IDE.....	21
2.1. Sur l'économie des pays d'accueil.....	21
A) les impacts positifs.....	21
B) les impacts négatifs.....	23
2.2. Sur l'économie de pays d'origine.....	25
A) les impacts positifs.....	25
B) les impacts négatifs.....	26
<b>Section3 : l'attractivité des pays</b> .....	<b>27</b>
1) définition de l'attractivité.....	27
2) le triangle d'attractivité des IDE.....	27
3) les différentes relativités des l'attraction d'un pays .....	29
3.1. Le type de projet.....	29
3.2. La structure de projet.....	29
3.3. L'avantage comparatif des pays.....	29
3.4. L'identification de l'investisseur.....	30
3.5. L'attractivité relative au temps.....	30
4) classification des pays selon l'attractivité.....	30
4.1. Les pays de la triade .....	30
4.2. Les pays attractifs .....	30
4.3. Les pays potentiels.....	31
4.4. Les pays périphériques.....	31
5) attractivité des pays : le rôle des gouvernements.....	31

5.1. Les fondamentaux du climat d'investissement.....	31
A) la stabilité politique d'un pays .....	32
B) l'évolution économique .....	32
5.2. Les critères secondaires.....	34
A) la performance des entreprises locales.....	35
B) l'innovation.....	35
C) les considérations géographiques et culturelles.....	35
D) l'adhésion a une zone d'intégration régionale.....	35

## **Chapitre 2**

### **Les investissements directs étrangers en Algérie**

<b>Section 1 : le climat d'investissement en Algérie .....</b>	<b>37</b>
1) brève présentation économique de l'Algérie .....	37
2) le cadre réglementaire et l'investissement en Algérie .....	38
2.1. La période d'avant 1989.....	38
2.2. La période après 1989.....	39
A) la période de 1989-2001.....	39
B) la période 2002-2007.....	40
C) la période 2007-2010.....	40
3) les avantages fiscaux et les garanties accordées aux investisseurs étrangers.....	41
3.1. Les avantages fiscaux.....	41
A) avantages du régime général.....	41
B) avantages du régime dérogatoire.....	43
3.2. Les garanties et les soutiens accorder a l'investissement.....	45
A) les garanties accordé à l'investissement .....	45

B) les soutiens à l'investissement.....	46
4) les institutions chargées de la promotion des investissements.....	47
4.1. Le conseil national de l'investissement (CNI).....	47
4.2. L'ANDI.....	48
4.3. Le guichet unique .....	49
<b>Section 2 :l'évolution et les flux des IDE en Algérie .....</b>	<b>50</b>
1) L'évolution des IDE en Algérie.....	50
1.1. La première période (1970-1994).....	50
1.2. La deuxième période (a partir de 1995).....	51
2) Flux et tendance des IDE en Algérie .....	51
3) Le stock d'IDE en Algérie.....	53
<b>Section 3 : les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie .....</b>	<b>54</b>
1) Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	54
1.1. La proximité géographique.....	54
1.2. Disponibilité de ressources naturelles.....	54
1.3. Abondance des ressources humaines.....	55
1.4. Développement des infrastructures.....	56
1.5. Rétablissement des équilibres macro-économique et une situation économique favorable.....	57
2) Les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie.....	57
2.1. L'état du marché intérieur .....	57
2.2. Absence de partenaire fiable.....	58
2.3. Complexité des procédures.....	58
2.4. Problème d'accès aux infrastructures .....	59

2.5. Faible protection des investissements.....	59
2.6. Le foncier .....	59
2.7. Réformes du secteur bancaires : un bilan mitigé.....	59
2.8. L'absence de visibilité.....	61
2.9. Mauvaise image et un déficit de communication.....	61

### **Chapitre 3**

#### **Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie**

<b>Section 1 : les IDE au Maroc.....</b>	<b>64</b>
1) Brève présentation géographique, démographique et économique du Maroc.....	64
2) Les dispositifs d'incitations des investissements au Maroc.....	65
2.1. Une fiscalité attrayante .....	65
2.2. Un investissement simple et rapidement rémunérateur.....	66
2.3. Un investissement accessible.....	66
2.4. Une stabilité politique et une situation géographique stratégique .....	67
2.5. Une économie libérale et des perspectives de croissance .....	67
2.6. Des stratégies claires et cohérentes.....	67
3) Les obstacles des IDE au Maroc.....	69
3.1. Les obstacles micro-économiques.....	69
A) l'exigüité du marché local.....	69
B) atténuation des atouts naturels de l'économie marocaine pour l'investissement étranger.....	70
C) la qualité des ressources humaines.....	70
D) obstacles touchant le fonctionnement de l'entreprise.....	70
E) la contrebande et la contrefaçon .....	71



F) couts des facteurs et fiscalité.....	71
3.2. Les obstacles d'ordre sociopolitique.....	72
A) les lourdeurs administratives.....	72
B) manquement a l'Etat de droit.....	72
C) propagation de l'esprit de la rente.....	73
D) l'ampleur des disparités sociales.....	73
E) la justice.....	73
F) déficience du système d'éducation-formation.....	74
4) Les flux des IDE au Maroc.....	74
<b>Section 2 : les IDE en Tunisie.....</b>	<b>76</b>
1) Brève présentation géographique, démographique et économique du Tunisie.....	77
2) Les dispositifs d'incitation des investissements en Tunisie.....	77
2.1. Incitations générales.....	77
2.2. Incitations spécifiques.....	77
2.3. Des incitations financières et fiscales.....	78
A) développement régional.....	78
B) zones d'encouragement des investissements.....	78
C) Protection de l'environnement.....	78
D) Promotion de la technologie, de la recherche et du développement.....	79
3) Les avantages comparatifs de la Tunisie.....	80
3.1. La main d'œuvre.....	71
3.2. La place géographique de la Tunisie.....	82
4) L'évolution des IDE en Tunisie.....	83

5) Les conditions nécessaires à l'attractivité des IDE en Tunisie.....	85
5.1. L'amélioration réussie du cadre macro-économique.....	86
5.2. La libéralisation du fonctionnement de l'économie.....	86
5.3. Le véritable enjeu de l'accord de libre échange .....	86
<b>Section 3 : L'étude comparative entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie.....</b>	<b>87</b>
1) Les flux d'IDE entrant.....	87
2) Les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	89
3) Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	90
4) Comparaison le nombre des projets, partenariats et les montants annoncés.....	91
4.1. Le nombre des projets d'IDE.....	91
4.2. Le nombre de partenariat d'IDE.....	92
4.3. Les montants annoncés des IDE.....	93
5) La répartition sectorielle des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	94
6) Le projet intra-maghrébin.....	94
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>98</b>

**Bibliographie.**

